

formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie

Document no. 5.1\_BG\_fr























#### Transfert de la certification française Assistant Familial



# Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie

Document rédigé par SAPI

5.1\_BG\_fr

### **SOMMAIRE**

| 1ÈRE PARTIE : INTRODUCTION5   | ,           |
|---|-------------|
| 1. Présentation du projet AFUE  | 7<br>}<br>) |
| 1.5 Le partenariat et la répartition des rôles dans le cadre du partenariat du projet. 10   | )           |
| La MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE DU PROJET AFUE   | )           |
| 3. LES PRODUCTIONS DU PROJET AFUE15   | ,           |
| 4. LA MÉTHODOLOGIE SPÉCIFIQUE AUX RÉFÉRENTIELS FORMATION (RÉFÉRENTIEL D CERTIFICATION, OFFRE MODULAIRE DE FORMATION) DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEI FAMILIAL EN BULGARIE, HONGRIE, ROUMANIE | IL<br>,     |
| 2ÈME PARTIE : LE REFERENTIEL DE CERTIFICATION23   | ,           |
| 3ÈME PARTIE : L'OFFRE DE FORMATION MODULAIRE47  | ,           |
| CONCLUSIONS61   |             |
| RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES71   |             |
| ANNEXES   | <u>,</u>    |



## Présentation du projet AFUE

#### 1.1 Le contexte.

La Convention des Nations Unies sur les droits des Enfants, texte phare de la protection des enfants, leur reconnaît le droit de vivre dans leur famille. Le placement des enfants en institution ne doit intervenir qu'en dernier recours, en cas de nécessité. Or dans certains pays devenus membres de l'Europe, l'exclusion sociale des enfants, qu'ils soient handicapés, abandon ou plus largement en carence affective ou sociale, et leur placement en institution ont été trop souvent la seule alternative proposée.

Ces pratiques perdurent du fait de pressions économiques et culturelles. Les préconisations du Rapport de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe du 5 mars 2003 sur l'Amélioration du sort des enfants abandonnés invitent les pays concernés à :

- mettre en place une politique active de désinstitutionalisation et de restauration des liens familiaux de l'enfant en développant des formules alternatives à l'institutionnalisation qui privilégient le retour des enfants dans leur famille d'origine, la prise en charge des enfants dans des familles d'accueil ou des maisons familiales, la création de centres de jour...
- améliorer de façon systématique la formation des personnels en poste, avec le concours si besoin des partenariats étrangers.

L'Europe centrale et orientale connaît, depuis environ 20 ans, d'importants changements politiques, économiques et sociaux qui ont modifiés en profondeur la répartition des revenus dans la population. Cette évolution, a, dans l'immédiat, porté atteinte à la protection sociale de certains, et notamment des plus faibles : enfants adolescents et personnes âgées.

En Bulgarie, les pouvoirs publics avaient institutionnalisé la pratique du placement des enfants abandonnés, engendrant des conséquences importantes notamment en termes de recrutement de personnel qualifié, qui est resté en nombre insuffisant pour faire face aux besoins spécifiques des enfants. Les autorités Bulgares ont pris conscience de la situation et ont déclaré que la désinstitutionalisation des enfants était une priorité, et la mise en place de solutions alternatives de prise en charge une nécessité notamment avec la création de centres de jour.

En Roumanie, après une chute importante de la natalité dans les années 60, une politique nataliste à volontairement été instauré par le gouvernement, en l'assortissant de la possibilité pour les familles de placer l'enfant en institution à charge de l'état. (Loi 3/1970 organisant l'abandon des enfants dans les orphelinats). La volonté politique a aidé à reformer des lois existantes sont venues pour abroger la loi sur l'abandon des enfants dans les établissements en 1997.

Cependant, en France, la création du diplôme d'Etat d'assistant familial (DE AF) donne un nouveau statut juridique aux assistants familiaux, il entend améliorer la qualité des prises

en charge en étoffant les conditions préalables à l'agrément et le contenu de la formation obligatoire et sécuriser la situation de ces professionnels. Il est entré en vigueur dans son intégralité le 1er janvier 2007, et il vise à permettre aux assistants familiaux, ayant suivi la formation obligatoire prévue à l'article L. 421.15 du code de l'action sociale et des familles, d'obtenir un diplôme professionnel. En France, les 46 800 assistants familiaux agréés en activité accueillent près de 65 000 enfants (soit une moyenne de 1,7 enfant dans chaque famille d'accueil), à la suite d'une décision judiciaire dans 9 cas sur 10. Le diplôme d'Etat d'assistant familial atteste les compétences nécessaires pour accueillir de manière permanente à son domicile et dans sa famille des mineurs ou des jeunes majeurs dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance ou d'un placement judiciaire. La formation qui prépare au diplôme d'Etat d'assistant familial est construite sur la base d'un référentiel professionnel (définition de la profession/contexte de l'intervention, référentiel fonctions/activités et référentiel de compétences) qui structure à la fois la formation et la certification qui atteste l'acquisition des compétences.

#### 1.2 Les objectifs.

Les pays membres de l'Union européenne ont besoin de pouvoir placer des enfants (de 0 à 18 ans) en détresse ou rupture sociale. Les directives des politiques européennes incitent très fortement les pays adhérents à l'Union Européenne à afficher une politique commune de désinstitutionalisation.

Les personnes exerçant auprès de ces différents publics sont pour la plupart des pays des bénévoles ou des salariés sans réelles qualifications, s'appuyant davantage sur une pratique intuitive que sur un réel savoir faire. Les modes de prise en charge de ces enfants ne sont pas harmonisées au sein des différents pays de l'Union Européenne.

L'objectif du projet AFUE est de mettre en place, au niveau européen, une pratique harmonisée de prise en charge des enfants en détresse et d'harmoniser les contenus de formation des professionnels en s'appuyant sur un diplôme français qui reconnaît une pratique professionnelle innovante en terme de prise en charge.

Le transfert consistera à mettre à disposition des partenaires roumains et bulgares et hongrois le produit de l'expérience française, le diplôme d'assistant familial. Les partenaires roumains, hongrois et bulgares, pourront s'approprier tout ou partie de ce diplôme et de ses composantes, et ce, en fonction des enjeux auxquels ils sont confrontés et du cadre réglementaire dans lequel se situe leur action. Les différentes activités prévues dans le projet permettront d'adapter les parties transférées pour que soit pleinement tenu compte des spécificités des contextes de ces trois pays.

La mise en œuvre du projet AFUE permettra de professionnaliser les acteurs sociaux. Les assistants familiaux seront ainsi mieux formés, plus compétents, plus efficaces, et mieux à même de traiter la totalité des situations rencontrées. Leurs aptitudes relationnelles et savoir-faire seront renforcés dans la pratique de la communication, de l'accueil et de l'accompagnement, dans leur capacité à réagir face à des situations différentes et d'urgence (observer, analyser, agir) dans leurs connaissances techniques liées à la vie quotidienne (hygiène, confort, sécurité, entretien, alimentation...), dans leurs connaissances scientifiques de base (psychologie, pédiatrie). Les organismes de formation disposeront d'une offre de formation rénovée, adaptée et pertinente validée dans 4 pays d'Europe (Bulgarie, Roumanie, Hongrie, France).

Ce projet soutien ainsi l'élaboration d'un système de formation intégrant des outils européens communs conçus pour favoriser la transparence et la reconnaissance des compétences. La démarche envisagée par ce projet va introduire la notion de certification des compétences au regard des activités professionnelles requises par le métier d'Assistant familial.

#### 1.3 Les publics cibles.

Les publics visés par ce transfert de diplôme seront :

- Les assistants familiaux des 3 pays partenaires Bulgarie, Roumanie, Hongrie qui ont un besoin important de professionnalisation de leurs pratiques.
- Les formateurs des organismes de formations, qui ont une pratique différente d'un pays à l'autre et qui sont en possession ou non de ressources pédagogiques adaptées.
- Plus largement les publics travaillant dans le secteur social et l'aide à l'enfance

Le public cible final est bien sur l'ensemble des enfants en situation de détresse sociale à qui la réalisation de ce projet permettra d'être accueillis dans de meilleures conditions et de retisser ce lien social si important pour leur développement.

#### 1.4 L'impact.

L'impact sur les travailleurs sociaux :

En ce qui concerne les acteurs de terrain, c'est-à-dire les « travailleurs sociaux », ils seront mieux formés, plus compétents, plus efficaces, et mieux à même de traiter la totalité des situations d'urgences rencontrées.

Cela se traduira par le développement :

- de leurs aptitudes relationnelles et savoir-faire dans la pratique de l'animation, de la communication, de l'accueil et de l'accompagnement
- de leur capacité à réagir face à des situations différentes et d'urgence (observer, analyser, agir)
- de leur capacité de communication sur l'état physique et moral avec les membres de l'équipe « aidante »
- de leurs connaissances techniques liées à la vie quotidienne (hygiène, confort, sécurité, entretien, alimentation...) et du fonctionnement des institutions techniques spécialisées
- de leurs connaissances scientifiques de base (psychologie, pédiatrie) pour travailler efficacement dans des équipes mixtes avec des médecins spécialisés
- de leur maîtrise des méthodes d'apprentissage et des processus de pensée

Impact sur les organismes de formation :

Les organismes de formation seront les utilisateurs directs compte tenu de leurs besoins et de la pénurie actuelle de programmes dans ce secteur. Les organismes prescripteurs et financeurs qui auront été associés aux travaux seront sensibles dans chaque pays à la solvabilité et à la pérennité de l'offre.

Impact sur l'offre de formation professionnelle et la transparence des qualifications : les organismes de formation disposeront d'une offre de formation rénovée, adaptée et pertinente validée dans 4 pays d'Europe (Bulgarie, Roumanie, Hongrie, France)

## 1.5 Le partenariat et la répartition des rôles dans le cadre du partenariat du projet.

Les objectifs du projet, la typologie des activités qui sont mises en place pour les atteindre, le nombre mais aussi, la complémentarité des partenaires et organismes d'appui nécessitent une organisation bien structurée et une gestion rigoureuse. Ceci a fait l'objet d'une réflexion entre les partenaires qui ont convenu le mode de fonctionnement.

Le partenariat est constitué de 11 organismes originaires de 4 pays (Bulgarie, France Hongrie et Roumanie). Il s'agit de centre de formation professionnelle initiale et continue, cabinets conseils, universités, associations, agences nationales.

Les objectifs du projet, la typologie des activités qui seront mises en place pour les atteindre, la diversité des secteurs ciblés, des utilisateurs et des bénéficiaires, le nombre mais aussi la complémentarité des partenaires et organismes d'appui nécessitent une organisation bien structurée et une gestion rigoureuse qui doivent être pensées en amont du projet.

Ceci a fait l'objet d'une réflexion entre les partenaires qui ont convenu du mode de fonctionnement suivant :

- choix d'un organisme « chef de projet », chargé de la promotion et de la gestion scientifique, administrative et financière du projet : P0 : Université de Sofia (Bulgarie)
- choix d'un organisme «coordinateur général » en charge de la coordination générale du projet entre les différents partenaires qui seront le relais du chef de projet : P4 : GIP FIPAG (France)
- Choix dans chacun des pays autres que la Grèce, d'un organisme « chef de file » qui sera relais du coordinateur général. Il aura en charge la coordination des actions à mettre en œuvre dans la réalisation des objectifs tout au long du projet dans son pays.
   P5 : GRETA NORD ISERE pour la France, P2 : SAPI pour la Bulgarie, P10 : Association PARTENER pour la Roumanie, P7 : Université de Pecs pour la Hongrie
- Choix d'un organisme « évaluateur externe permanent » du mode de fonctionnement du projet, des méthodologies utilisées, des résultats obtenus, en particulier des produits élaborés et de leur valorisation. Le choix s'est porté sur l'organisme GRETA VIVARAIS PROVENCE. Il sera chargé durant tout le projet du contrôle qualité.
- Choix d'organismes experts chargé des travaux de recherche et de production en rapport direct avec les chefs de file de chaque pays

Le partenariat du projet a été constitué des organismes suivants:

#### **BULGARIE:**

- Université «St Kliment d'Ohrid» de Sofia (Promoteur du projet)
- Institut des Activités et des Pratique Sociale (SAPI)
- Agence nationale pour l'éducation et la formation professionnelle (NAVET)

#### FRANCE:

- Groupement d'Intérêt Public Formation et Insertion Professionnel de l'Académie de Grenoble (GIPFIPAG).
- Greta Nord Isère Centre de formation continue,
- Greta VIVARAIS PROVENCE (Evaluateur).

#### **HONGRIE**:

• Université de Pecs

#### **ROUMANIE:**

- Université «Alexandru Ioan Cuza» Iasi
- Direction départementale pour la protection de l'enfant lasi
- Association PARTENER le Groupement d'Initiative pour le Développement Local Iasi



#### 2.1 Fondements de la méthodologie.

Le transfert de la certification française d'ASSISTANT FAMILIAL, consiste en plusieurs types de transfert :

- Transférabilité géographique: Il s'agit d'un transfert du titre d'Assistant familial existant en France vers les 3 pays partenaires (Bulgarie, la Roumanie et la Hongrie), en tenant comptes des spécificités culturelles et souhaitant a parvenir à une harmonisation des pratiques partagées par 4 pays européens répondant à la politique européenne. Le transfert consistera à mettre à disposition des partenaires roumains, bulgares et hongrois le produit de l'expérience française, le Diplôme d'assistant familial. Les partenaires roumains, hongrois et bulgares, pourront s'approprier tout ou partie de ce diplôme et de ses composantes, et ce, en fonction des enjeux auxquels ils sont confrontés et du cadre réglementaire dans lequel se situe leur action. Les différentes activités prévues dans le projet permettront d'adapter les parties transférées pour que soit pleinement tenu compte des spécificités des contextes de ces trois pays.
- Transférabilité méthodologique: A l' occasion de ce projet de transfert, il sera aussi question de faire partager entre les partenaires européens une même culture pédagogique centrée sur une même approche, "l'Approche Par Compétences" (APC). Cette culture pédagogique commune que véhiculent les travaux de la communauté européenne en matière de formation s'appuie sur la recherche de la meilleure adéquation possible entre formation et emploi. Progressivement l'APC s'est construite autour d'une méthodologie qui partant des besoins économiques construit les dispositifs de formation pour qu'ils répondent à ces besoins. L'enchaînement est le suivant: ACTIVITES PROFESSIONNELLES COMPETENCES REQUISES CONTENUS DE FORMATION CERTIFICATION. Le projet permettra à tous les partenaires, notamment à ceux de l'Est de l'Europe, de partager cette même vision de la finalité de la formation.
- Transférabilité sectorielle: Une des activités du projet consiste, dans la phase de diagnostic, à identifier les différents cadres législatifs et juridiques de la protection des personnes, dans les pays partenaires. L'étude et les constats liés à la problématique de l'abandon et du risque social pourront faire l'objet d'une diffusion à d'autres secteurs: droit, justice, prévention, médiation. Un transfert pourra s'envisager en direction des nombreux métiers du champ de la santé où la relation d'aide est fortement présente par ailleurs, l'ingénierie des compétences (modularisation) et l'ingénierie globale du projet sont transférables à tout autre secteur.

Pour réaliser ce transfert il a été jugé nécessaire de :

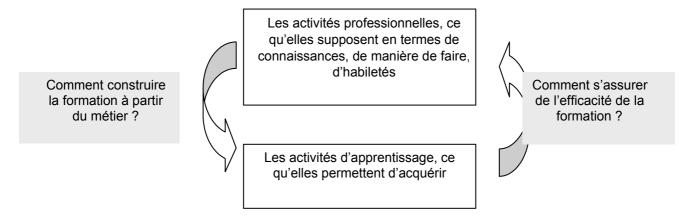
• Identifier les freins au développement de la relation d'aide dans les différents pays

- Adapter et transférer une ingénierie de formation pour instrumenter les organismes de formation et institutions de type emploi/formation, en vue de professionnaliser les travailleurs sociaux qui ont en charge la relation d'aide.
- Promouvoir une offre de formation adaptée et rénovée, intégrant les spécificités du public comme moyen de développement de la relation d'aide au service des politiques nationales et européennes de solidarité.
- Mieux conceptualiser les problématiques liées à la l'accueil familial, mieux identifier le réseau des acteurs.
- Consolider les connaissances et faciliter la résolution de problèmes sur ce champ.

#### 2.2 l'Approche Par Compétences (APC), fil directeur du projet.

Les formateurs ont progressivement développé une approche pour «penser la formation comme un levier de la performance économique», il s'agit de l'Approche Par Compétences.

L'APC est une approche, une manière de voir, un fil conducteur qui donne du sens aux pratiques de formation. Ce fil conducteur consiste à mettre en articulation les activités professionnelles actuelles et en devenir d'un emploi donné, et la formation des titulaires de cet emploi, de telle sorte que les acquis de la formation se transforment en effets sur le poste de travail.



Ce fil conducteur qu'est l'APC a donné naissance à un nouveau domaine de compétences des formateurs, celui de **l'ingénierie de formation**.

La définition de l'ingénierie de formation que nous avons retenue dans le projet est la suivante :

- « Ensemble des méthodes des ingénieurs appliquées à la formation ». La cible de l'analyse est une organisation, un service. L'ingénierie de formation est donc un ensemble de méthodes, outils, démarches qui visent à :
- Analyser la problématique ressources humaines d'une organisation de travail
- A traduire cette problématique en besoins de formation
- A définir les conditions dans lesquelles cette formation est susceptible de répondre aux besoins
- A évaluer si l'action a produit ses effets sur la problématique
- A éventuellement apporter des correctifs. »

Dans le cadre du transfert, il a été fait appel aux méthodologies d'ingénierie de formation

en application de l'Approche Par Compétences.

L'ensemble des productions qui ont fait l'objet de choix méthodologiques sont les suivantes .

- Méthodologie de construction des états des lieux dans les 3 pays
- Méthodologie de construction du Référentiel métier
- Méthodologie de positionnement du dispositif de formation dans le Cadre européen des certifications professionnelles

## 3.4

### Les productions du projet AFUE

Le projet de transfert conduira les partenaires à la production des plusieurs résultats . Tous les résultats seront accessibles gratuitement à partir du site du projet <a href="https://www.projetafue.eu">www.projetafue.eu</a>. La liste des resultats du projet est la suivante :

| No. | Titre du résultat   | Codification                                 |
|-----|---|--|
|     | Etat des lieux des modalités de prise en charge sociale et<br>éducative des enfants en détresse sociale et le diagnostic<br>des besoins de professionnalisation en Bulgarie   | 1_BG_fr<br>1_BG_bg                           |
| 1   | Etat des lieux des modalités de prise en charge sociale et éducative des enfants en détresse sociale et le diagnostic des besoins de professionnalisation en Hongrie  | 1_HU_fr<br>1_HU_hu                           |
|     | Etat des lieux des modalités de prise en charge sociale et<br>éducative des enfants en détresse sociale et le diagnostic<br>des besoins de professionnalisation en Roumanie   | 1_RO_fr<br>1_RO_ro                           |
| 2   | Synthèse européenne des états des lieux et des diagnostics des besoins de professionnalisation en Roumanie, Bulgarie et Hongrie   | 2_EU_fr<br>2_EU_bg<br>2_EU_hu<br>2_EU_ro     |
| 3   | Etude des conditions de transférabilité du titre français d'Assistant familial à partir de l'état des lieux et du diagnostic des besoins de professionnalisation en Bulgarie, Hongrie, Roumanie. Annexe : Guide du transfert. | 3_EU_fr<br>3_EU_bg<br>3_EU_hu<br>3_EU_ro     |
|     | Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie   | 4.1_BG_fr<br>4.1_BG_bg                       |
| 4.1 | Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Hongrie  | 4.1_HU_fr<br>4.1_HU_hu                       |
|     | Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Roumanie.  | 4.1_RO_fr<br>4.1_RO_ro                       |
| 4.2 | Synthèse européenne des Référentiels métiers des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie, Hongrie, Roumanie.   | 4.2EU_fr<br>4.2EU_bg<br>4.2EU_hu<br>4.2EU_ro |
| 5.1 | Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie   | 5.1_BG_fr<br>5.1_BG_bg                       |
|     | Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Hongrie  | 5.1_HU_fr<br>5.1_HU_hu                       |
|     | Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Roumanie   | 5.1_RO_fr<br>5.1_RO_ro                       |

| 5.2 | Synthèse européenne des Référentiels formation (référentiels de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie, Hongrie, Roumanie | 5.2_EU_bg                                |
|-----|--|--|
| 6   | Recueil des outils pédagogiques en Bulgarie, Hongrie, France, Roumanie pour la formation des professionnels de l'accueil familial  | 6_EU_fr<br>6_EU_bg<br>6_EU_hu<br>6_EU_ro |
| 7   | Programme européen de formation de formateurs pour le transfert des ressources et productions réalisées  | 7_EU_fr<br>7_EU_bg<br>7_EU_hu<br>7_EU_ro |
| 8   | Site internet  | www.projetafue.eu                        |
| 9   | CD ROM "L'accueil familial en Europe"  |  |



### La méthodologie spécifique aux

## Référentiels formation (référentiel de certification, offre modulaire de formation) des professionnels de l'accueil familial en Bulgarie

## 4.1 Les objectifs poursuivis dans l'élaboration du Référentiel de certification.

Le Référentiel de certification de l'assistant familial (RC) est le document qui fait véritablement le lien entre les 2 mondes, celui du travail et celui de la formation, le RC appartient aux 2 mondes. Le RC est d'abord constitué d'une liste des compétences. Ces compétences sont relatives aux tâches professionnelles. Les compétences sont dérivées des tâches professionnelles. Le référentiel de certification ainsi formalisé est en congruence avec le RAP.

#### Le RC a une double finalité :

- Il fait le lien entre les activités professionnelles d'une part et les activités d'apprentissage d'autre part.
- Il est l'outil au service du jury dans le cadre de la certification des compétences.

En ce qui concerne la 1<sup>ère</sup> finalité, le RC est un outil au service du formateur. Toute progression pédagogique doit décomposer les savoirs en unités d'apprentissage. Ce découpage du savoir en morceaux peut conduire à un émiettement du savoir (reproche qui était fait à juste titre au courant pédagogique de la Pédagogie par Objectifs). Avec l'APC, l'apprentissage de tel savoir retrouve du sens car il sera mobilisé dans l'exercice de telle ou telle compétence laquelle se manifeste dans telle activité professionnelle. A ce titre, le RC est utilisé tout au long de la formation pour donner du sens aux apprentissages et construire des situations d'évaluation formative. L'évaluation formative est l'évaluation que conduit le formateur dans le but d'aider l'apprenant à mesurer ses acquis, à identifier ses points de progrès. L'évaluation formative se caractérise donc par sa finalité, l'aide.

En ce qui concerne la 2<sup>ème</sup> finalité, le RC est un outil au service du jury qui est responsable de la certification.

Le référentiel de certification de l'assistant familial (RC) est appelé à remplir deux fonctions principales :

- une fonction de médiation : le RC sert aux équipes de formateurs pour leur permettre de faire le lien en permanence entre :
- Les savoirs qui sont enseignés
- Les compétences qui se construisent progressivement avec les savoirs enseignés,
- Et les tâches professionnelles dans lesquelles seront mobilisées les compétences construites.

 Une fonction d'outil dans le processus d'évaluation des candidats qui veulent devenir des assistants familaux.

Le RC est une liste de compétences, mais ce n'est pas seulement cela puisque le RC, comme son nom l'indique, sert de référence pour la certification. Pour cette fin, les compétences sont être complétées par le descriptif de situations dans lesquelles les candidats devront être placés lorsqu'il s'agira d'évaluer leurs compétences.

Le référentiel de certification précise les conditions dans lesquelles les compétences seront évaluées et les résultats attendus. A ce titre, il est la référence fondamentale pour l'évaluation des compétences. Toutes les épreuves qui sont construites pour que soient certifiées les compétences doivent répondre au «cahier des charges » que constitue le référentiel de certification.

La construction du référentiel de certification constitue la suite de l'élaboration du référentiel métier.

Pour construire le Référentiel de certification, la base commune de travail pour chacune des équipes de concepteurs a été le Référentiel metiers (RM) de l'assistant familial. Ces équipes ont été formées de telle sorte qu'une même méthodologie soit suivie dans les pays de transfer. Un premier travail d'identification des compétences a été initié dans chacun des pays. Le référentiel de certification a été élaboré au cours des séminaires transnationaux, le.

## 4.2 L'offre de formation modulaire Assistant familial et le Cadre Européen des Compétences (CEC).

Les recommandations de la Commission Européenne du 23 avril 2008, stipulent «qu'en 2012 toute certification élaborée dans un cadre national doit faire référence au CEC ».

La construction de l'offre modulaire de formation des professionnels l'accueil familial est l'occasion non seulement de mettre en œuvre cette recommandation, mais aussi d'élaborer sinon une méthodologie du moins une méthode à cette fin. En effet, les textes européens laissent les acteurs de définir librement leur manière de faire.

En 2004, les états membres de l'UE, les partenaires sociaux ont souhaité créer une référence commune afin d'améliorer la transparence des certifications professionnelles. Dans cette perspective, la commission a élaboré en 2005, un cadre comportant 8 niveaux. Ce cadre a été révisé le 6 sept 2006.

Le 23 avril 2008, la commission a validé le CEC et a produit un document de recommandations :

- dès 2008, chaque pays établit une correspondance entre ses certifications et le CEC
- en 2012, toutes les certifications européennes font référence au CEC.

Les objectifs du CEC sont les suivants :

- Favoriser la mobilité de la main d'œuvre en Europe:
- le CEC permet aux apprenants de décrire plus facilement leur niveau général de compétences aux recruteurs d'autres pays.
- Il aide les employeurs à interpréter les certifications des candidats
- Développer la Formation Tout au Long de la Vie :

- Le CEC permet d'associer les acquis de l'éducation formelle et du travail et dans des pays différents
- Il doit réduire les barrières entre enseignement supérieur et enseignement et formation professionnels
- Il doit faciliter la Validation des Acquis de l'Experience (VAE),

Le cadre repose sur les acquis de l'éducation et de la formation. Il englobe tous les niveaux de certification acquis dans l'enseignement général, l'enseignement et la formation professionnels ainsi que dans l'enseignement supérieur. Le cadre concerne aussi les certifications fournies par la Formation Initiale et par la Formation Continue.

Les 8 niveaux se concentrent sur les résultats d'apprentissage et non sur les parcours, les durées. Les acquis de l'éducation se répartissent en 3 catégories:

- · Les savoirs
- Les aptitudes
- Les compétences

Définition du concept de **savoir** adoptée par la Commission : « résultat de l'assimilation d'information grâce à l'éducation et à la formation. Le savoir est un ensemble de faits, de principes, de théories et de pratiques liés à un domaine de travail ou d'étude. Le CEC fait référence à des savoirs théoriques ou factuels. » In recommandations de la commission, 23 avril 2008

Définition du concept d'aptitude adoptée par la Commission : « capacité d'appliquer un savoir et d'utiliser un savoir-faire pour réaliser des tâches et résoudre des problèmes. Le CEC fait référence à des aptitudes cognitives (utilisation de la pensée logique, intuitive, créatrice) ou pratiques (fondées sur la dextérité ainsi que sur l'utilisation de méthodes, de Matériels, d'outils et d'instruments) »

Définition du concept de **compétence** adoptée par la Commission : «capacité avérée d'utiliser des savoirs, des aptitudes et des dispositions personnelles, sociales ou méthodologiques dans des situations de travail ou d'études et pour le développement professionnel ou personnel. Le CEC fait référence aux compétences en terme de prise de responsabilité et d'autonomie »

Le CEC agit comme un méta-cadre.

#### 4.3 Les crédits associés au CEC (ECVET).

La mise en place d'un système de crédits a été une initiative prise à Copenhague le 20 novembre 2002. Le 12 décembre 2004, 32 ministres de l'enseignement et de la formation professionnels ainsi que par les partenaires sociaux européens et la Commission ont signé l'accord de Maastricht, qui instaure le système ECVET comme mesure complémentaire indispensable du CEC.

Le CEC vise à assure la transparence des qualifications professionnelles en Europe (les qualifications doivent être lisibles et comparables). Le système de crédits ECVET vise à assurer le transfert et la capitalisation des acquis d'apprentissage (les acquis doivent êtres transférables d'un pays à un autre et capitalisables).

#### L'ECVET vise à favoriser

• La mobilité des personnes en formation

- La validation des acquis des apprentissages effectués tout au long de la vie
- La transparence des qualifications
- La confiance mutuelle et la coopération entre acteurs de la formation et de l'enseignement professionnel en Europe

Assurer le transfert d'acquis d'apprentissage dans des contextes internationaux, implique que les prestataires de formation, ou les autorités compétentes passent des accords (mémorandum) de partenariat qui identifient

- Les correspondances entre les certifications (unités et points de crédits)
- Les processus d'évaluation, de transfert et de validation des acquis d'apprentissage (unités)
- Les dispositions prises pour l'assurance qualité

Ainsi, le processus de transfert d'ECVET peut être décrit comme une transaction entre des autorités habilitées à délivrer des crédits d'apprentissage

- L'un des organismes évalue, attribue et enregistre des crédits
- L'autre organisme valide les crédits et les reconnaît en vue de la délivrer la certification

Pour faciliter le processus de transfert, ECVET est fondé sur

- La description des certifications en termes d'acquis d'apprentissage
- La présentation des certifications en unités d'acquis d'apprentissage
- Les crédits sont affectés aux unités pour représenter chaque unité et situer son poids et sa valeur par rapport à la certification

Une unité est un ensemble de savoirs, aptitudes et compétences constituant la plus petite partie d'une certification pouvant faire l'objet d'une validation. Une unité peut être spécifique à une certification ou être commune à plusieurs certifications.

Pour le système ECVET, une unité doit comporter :

- Le titre général de l'unité
- La liste des savoirs, aptitudes et compétences attendues
- Les critères d'évaluation des acquis d'apprentissage correspondants.

Plusieurs critères d'attribution des ECVET peuvent être utilisés:

- L'appréciation de l'importance des contenus de chaque unité
- La durée réelle ou supposée d'un programme de formation de référence
- La charge de travail réelle ou supposée d'un apprenant dans un contexte formel d'apprentissage
- La combinaison de plusieurs de ces critères.

Les points sont affectés en 1er lieu à l'ensemble de la certification. Les points sont ensuite répartis entre les différentes unités de certification en fonction de l'importance relative de chacune d'elles dans la certification

Par convention, une qualification nécessitant, dans un contexte d'apprentissage formel, un an de formation, se verra attribuer un volume de 60 ECVET.

Chaque unité certificative permet de valider un ensemble cohérent de compétences au regard de la logique du métier. Les unités certificatives substituent à la logique du « tout ou rien » la logique de capitalisation des acquis.

Les unités certificatives (ou UC) :

- S'acquièrent par la règle de capitalisation
- Et par la règle de compensation (utilisation de coefficients)

L'affectation de coefficients aux différentes Unités Certificatives est tributaire de l'importance relative des compétences au regard du métier.

Les unités certificatives s'acquièrent, par la voie de la formation, par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), ou par combinaison des deux voies.

Dans le cadre de la construction du dispositif de formation modulaire d'Assistant familial, la référence au Cadre Européen des Certifications professionnelles, prendra 2 aspects :

- Positionnement des modules de formations sur l'un des 8 niveaux du CEC,
- Attribution de crédits ECVET à chaque module

Le processus qui débouche sur une référence formelle au CEC présuppose :

- Que la formation soit découpée en modules
- Que chaque module soit caractérisé en termes de savoirs, d'aptitudes et de compétences
- Que les modalités de prise en compte des apprentissages dans un contexte non formel soient précisées
- Qu'à chaque unité soit affecté un coefficient pour mise en application de la règle de compensation.

Ce préalable étant acquis, il sera possible de :

- Attribuer un nombre de crédits ECVET à chaque unité selon le poids relatif de chaque unité
- Positionner la formation modulaire Assistant familial sur l'un des 8 niveaux du CEC.

Le Référentiel formation comprend 2 parties :

- le Référentiel de certification
- et l'Offre modulaire de formation



## Démarche employée pour construire le référentiel de certification :

#### 1.1. Rôle des différents partenaires du groupe d'appui

Le rôle des différents partenaires du groupe d'appui était défini en fonction des tâches et des fonctions des institutions qu'ils représentaient, et de leurs compétences. L'ANPE et l'AAS ont assuré l'information nécessaire pour le développement de l'accueil familial dans le pays, pour les changements à venir et les nouveaux projets dans ce domaine. Il faut tenir compte du lancement dans le pays d'un nouveau projet national de désinstitutionalisation, intitulé « Enfance pour tous », dans le cadre duquel il est prévu de fermer toutes les institutions traditionnelles importantes pour des enfants en danger tout en développant l'accueil familial. En outre, il est prévu d'aider les spécialistes à participer dans des groupes de travail. Leur tâche majeure y est de valider le produit.

Les représentants des fournisseurs de services sociaux, tels le Centre d'aide publique à Sofia, le Complexe de services sociaux pour des enfants et familles à Shoumen, le Complexe de services sociaux pour des enfants et familles à Pazardzhik, l'Institution pour enfants « Petko Rachov Slaveykov » à Sofia, ont contribué pour la définition des compétences concrètes et de leurs indicateurs. Les experts de l'Université de Sofia et de l'IAPS ont joué un rôle majeur dans l'élaboration du programme de formation, c'est-à-dire on a utilisé toutes les ressources actuelles et on a contribué pour la création de nouvelles.

#### 1.2. Tableau des acteurs impliqués dans la construction du RC :

Les formateurs ayant participé à la construction du RC :

| NOM PRENOM          | Fonction           | Etablissement       |
|---------------------|--------------------|---------------------|
| MdCdr.Neli Petrova- | professeur         | Université de Sofia |
| Dimitrova           |                    |                     |
| Hristina Ocetova    | maître assistant   | Université de Sofia |
| Marina Pironkova    | maître assistant   | Université de Sofia |
| Stefan Stefanov     | maître assistant   | Université de Sofia |
| dr.Nadiya Stoykova  | directeur exécutif | SAPI                |
| Yanitsa Nedelcheva  | formateur          | SAPI                |
| Katya Karadjova     | formateur          | SAPI                |

Les professionnels ayant participé à la construction du RC :

| NOM PRENOM         | Fonction      | Etablissement               |
|--------------------|---------------|-----------------------------|
| Bilqna Koycheva    | Directeur     | Centre d'aide publique –    |
|                    |               | Sofia                       |
| Veneta Gospodinova | Directeur     | Centre d'aide publique –    |
|                    |               | Shumen                      |
| Penka Nikolova     | Expert public | Agence nationale            |
|                    |               | d'éducation et de formation |
|                    |               | continue                    |

## 1.3. Institutions auprès desquelles des données ont été collectées (le cas échéant) :

Les institutions auprès desquelles les données ont été collectées sont: Université de Sofia; SAPI; Agence nationale d'éducation et de formation continue; Centre d'aide publique – Sofia; Centre d'aide publique – Pazardjik; Centre regional de famille d'accueil – Sofia; Centre regional de famille d'accueil – Pernik; Centre regional de famille d'accueil – Shumen; Centre regional de famille d'accueil – Smolyan; Centre regional de famille d'accueil – Gabrovo; Centre regional de famille d'accueil – Targovishte; Centre regional de famille d'accueil – Veliko Tarnovo.

#### 1.4. Le calendrier de travail

Calendrier des réunions de travail internationales relatives aux RC:

| Nature du                         | Lieu                           | Dates                 | Objet   |
|-----------------------------------|--------------------------------|-----------------------|---|
| regroupement                      |                                |                       |   |
| Réunion<br>transnationale         | Bourgoin<br>Jallieu,<br>France | 3-5 mai 2010          | Présentation et formation a la méthodologie de l'elaboration du RM et du RF. Modifications de budget du projet.   |
| Comite de pilotage                | Sofia,<br>Bulgarie             | 28-29 juin 2010       | Présentation des Etats des lieux et des diagnostics des besoins de professionnalisation. Etude des conditions de transférabilité. Présentation des référentiels métiers. Présentation du site web. Guide du transfert - Glossaire - Codification du référentiel de certification du titre français. Plan de valorisation des résultats. Aspects financiers. Rapport d'avancement. Calendrier des activités. Travail sur les référentiels formation. |
| Réunion de travail                | Budapest,                      | 20 décembre           | Evaluation, corrections   |
| internationale                    | Hongrie                        | 2010                  |   |
| Réunion de travail internationale | Lyon,<br>France                | 04 – 05 avril<br>2011 | Evaluation, corrections   |

#### Calendrier des réunions de travail relatives aux RC en pays concerné:

| Objet                         | Lieu            | Date       |
|-------------------------------|-----------------|------------|
| Répartition des tâches        | Agence          | 09.09.2010 |
|                               | nationale       |            |
|                               | d'éducation et  |            |
|                               | de formation    |            |
|                               | continue        |            |
| Répartition des tâches        | SAPI            | 06.01.2011 |
| Répartition des tâches        | Faculté de      | 13.04.2011 |
|                               | pédagogie       |            |
|                               | primaire et     |            |
|                               | préscolaire à   |            |
|                               | l'Université de |            |
|                               | Sofia           |            |
| Validation des modifications; | Agence          | 16.06.2011 |
| Répartition des tâches        | nationale       |            |
|                               | d'éducation et  |            |
|                               | de formation    |            |
|                               | continue        |            |
| Répartition des tâches        | Agence          | 12.09.2011 |
|                               | nationale       |            |
|                               | d'éducation et  |            |
|                               | de formation    |            |
|                               | continue        |            |

## 2

#### Mode opératoire de construction du

#### référentiel de certification :

#### 2.1. Rappel du cahier des charges européen des unités certificatives.

Le Parlement européen recommande<sup>1</sup> aux états membres pour la mise en place du système des crédits (ECVET) le découpage des certifications nationales en unités dites « unités d'acquis d'apprentissage »<sup>2</sup>.

Le cahier des charges des unités certificatives tel que décrit dans l'annexe 2 de la recommandation du Parlement est constitué des éléments suivants. Chaque caractéristique énoncée dans ce cahier des charges a été débattue et fait l'objet d'une application à la certification européenne d'AF.

#### Cahier des charges européen :

- Une unité est l'élément d'une certification comprenant un ensemble cohérent de savoirs, d'aptitudes et de compétences pouvant faire l'objet d'une évaluation et d'une validation par un nombre de points ECVET qui y est associé. Une certification comprend en principe plusieurs unités et elle est constituée de la totalité de celles-ci. Un apprenant peut, dès lors, obtenir une certification en accumulant les unités requises qu'il aura capitalisées dans différents pays et différents contextes (formels et, le cas échéant, non formels et informels), dans le respect de la législation nationale relative à la capitalisation des unités et à la reconnaissance des acquis d'apprentissage.
- Les unités constitutives d'une certification devraient être:
  - o décrites en termes lisibles et compréhensibles quant aux savoirs, aptitudes et compétences qu'elles couvrent,
  - o conçues et organisées de manière cohérente par rapport à la certification globale,
  - o élaborées de manière à permettre l'évaluation et la validation judicieuses des acquis d'apprentissage qu'elles contiennent.
- Une unité peut être propre à une seule certification ou commune à plusieurs certifications. Les acquis d'apprentissage escomptés, qui constituent l'unité visée, peuvent être obtenus indépendamment du lieu ou de la manière dont ils ont été réalisés. Une unité ne peut donc être confondue avec un élément faisant partie d'un programme formel d'apprentissage ou de formation.
- Les règles et procédures servant à définir les caractéristiques des unités d'acquis d'apprentissage, et à combiner et accumuler des unités dans la perspective d'une certification donnée, sont fixées par les institutions compétentes et les partenaires associés au processus de formation conformément à la réglementation nationale ou régionale en vigueur.
- Les spécifications d'une unité devraient comprendre:
  - le titre général de l'unité,

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> In recommandation du parlement européen et du conseil établissant le système européen des crédits d'apprentissage pour l'enseignement et la formation professionnels 'ECVET) – 9 avril 2008

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Le vocabulaire utilisé pour ces unités dans le projet est « unité certificative ».

- le cas échéant, le titre général de la certification (ou des certifications) à laquelle l'unité se rapporte,
- o la référence de la certification par rapport au niveau du CEC et, s'il y a lieu, du cadre national de certification («CNC»),
- o les acquis d'apprentissage que contient l'unité,
- o les procédures et critères d'évaluation de ces acquis d'apprentissage
- les points ECVET associés à l'unité,
- o la durée de validité de l'unité, le cas échéant.

#### 2.2. Composition des UC de l'AF en Bulgarie

L'analyse comparative du Programme de Formation Professionnelle de Parent accueillant et du Titre français d'Assistant familial a conduit l'équipe d'experts bulgare, qui travaille dans le projet, à la conclusion que les contenus sont assez compatibles.

- a. Les contenus repris partiellement. C'est le cas pour :
- DC1. Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil.
- DC2. Accompagnement éducatif de l'enfant
- DC3. Communication professionnelle
- b. Les nouveaux contenus qui n'existent pas dans les programmes déjà existants :
- Garantir la sécurité et un soin sécurisé à l'enfant
- Communication avec l'enfant
- Lien avec la famille biologique de l'enfant

En appliquant le modèle français et en tenant en compte la législation bulgare et les programmes de formation actuels, nous avons gardé le modèle, élaboré à la base des compétences, et nous avons formulé 6 UC.

#### 2.3. La grille de formalisation des UC :



## Les UC de la certification d'AF pour la

### **Bulgarie**

#### UC N°1: Accueillir l'enfant dans la famille

<u>LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES : </u>

| Compétences  | Indicateurs de compétences  |
|--|---|
| C1. Analyser les points forts de sa                                  | 1.1. Faire une liste des points forts et des  |
| famille et juger quel type d'enfant lui                              | faiblesses de la famille  |
| conviendra le plus   | 1.3. Juger quel enfant pourrait être accueilli                                      |
|  | par la famille  |
|  | 1.2. Connaître les raisons pour lesquelles  |
|  | l'accueil dans la famille pourrait échoir   |
| C2. Observer les changements de                                      | 2.1. Rencontrer régulièrement l'enfant  |
| l'état émotionnel de l'enfant au cours                               | 2.2. Observer le comportement de l'enfant   |
| de la période de prise de  | au cours de ces rencontres  |
| connaissance avec lui  | 2.3. Faire des conclusions en ce qui  |
|  | concerne la manière dont l'enfant accepte la  |
|  | communication avec le parent d'accueil  |
| C2 Fredress on collaboration area to                                 | potentiel   |
| C3. Evaluer en collaboration avec les                                | 3.1. Connaître les signes spécifiques qui   |
| travailleurs sociaux le degré de<br>bonne volonté de l'enfant d'être | prouvent que l'enfant est prêt à être placé dans la famille d'accueil               |
| placé dans une famille d'accueil                                     | 3.2. Connaître les procédures légales de  |
| place dans une familie d'accuen                                      | déplacement et d'accueil de l'enfant  |
| C4. Aider les membres de la famille                                  | 4.1.Faire connaître préalablement aux   |
| de s'adapter à la nouvelle situation                                 | membres de la famille les problèmes   |
| familiale  | possibles, causés par les spécificités  |
|  | socioculturelles de l'enfant  |
|  | 4.2. Organiser des discussions individuelles  |
|  | avec chaque membre de la famille  |
|  | 4.3. Proposer des stratégies appropriées,   |
|  | ciblées sur l'adaptation des membres de la  |
|  | famille aux spécificités socioculturelles de  |
| OF A   | l'enfant  |
| C5. Assurer un espace personnel                                      | 5.1. Connaître les standards et les   |
| approprié qui correspond aux   | exigences d'assurer un espace personnel en  |
| besoins et à l'âge de l'enfant                                       | fonction de l'âge de l'enfant   |
|  | 5.2. Etre capable d'adapter un espace qui répond au besoin d'intimité, typique pour |
|  | l'âge enfantin  |
|  | 5.3. Etre capable de favoriser une  |
|  | atmosphère ouverte et sincère, inspirant un   |
|  | authosphore ouverte et sinocre, mapitant un   |

|  | sentiment de sécurité à l'enfant               |
|--|--|
| C6. Favoriser l'adaptation de l'enfant | 6.1. Aider l'enfant à s'adapter au nouveau     |
| pour qu'il commence à se sentir en     | milieu   |
| sécurité et pour qu'il soit bien       | 6.2. Eviterlessituationsconflictuelles         |
| accueilli                              | 6.3. Identifier les signes indiquant que       |
|  | l'enfant a besoin d'aide                       |
|  | 6.4. Connaître le développement psychique      |
|  | et social de l'enfant au cours des différentes |
|  | périodes de sa vie                             |
|  | 6.5. Connaître et appliquer les approches      |
|  | les plus appropriées pour aider l'enfant à se  |
|  | sentir en sécurité                             |
|  | 6.6. Connaître et appliquer les techniques     |
|  | de régulation du comportement de l'enfant      |
|  | pour prévenir des réactions                    |
|  | comportementales non désirées,                 |
|  | provoquées par son sentiment d'insécurité      |
|  | 6.7. Créer un microclimat approprié dans la    |
|  | maison pour gagner la sympathie de l'enfant    |

| N° | Compétences           | Description  |
|----|-----------------------|--|
| E1 | C1, C2, C3,<br>C4, C5 | <ul> <li>Libellé de l'épreuve: On exige des candidats qu'ils possèdent des connaissances et des compétences à planifier l'accueil de l'enfant au sein de leur famille, à instruire les autres membres de la famille, à faciliter l'adaptation de l'enfant dans un milieu inconnu et l'adaptation de leur propre famille dans la nouvelle situation.</li> <li>Durée: 30 min.</li> <li>Conditions de la réalisation: salle d'examen</li> <li>Temps de préparation: 15 min.</li> <li>Forme de l'épreuve: oral, pratique /par exemple: résoudre des cas pratiques/.</li> <li>Système de notation: 2-6, minimum de passation – 3;</li> <li>Au cours de l'évaluation on prendra en compte: <ul> <li>Si le parent d'accueil est capable à définir les points forts de l'enfant ainsi qu'à quoi celui-ci soit le plus propice;</li> <li>Si le parent d'accueil est capable à définir les risques qui puissent nuire à l'accueil de l'enfant;</li> <li>Si le parent d'accueil est prédisposé à observer le comportement de l'enfant;</li> <li>Si le parent d'accueil connaît les procédures légales, liées au déplacement et à l'accueil de l'enfant;</li> <li>Si le parent d'accueil connaît les standards et les exigences concernant le droit de l'enfant à avoir une espace privée en fonction de son âge;</li> <li>Si le parent d'accueil est prédisposé à créer une atmosphère sereine et accueillante, inspirant un sentiment de sécurité à l'enfant.</li> </ul> </li> <li>Jury: 3 membres – représentant de l'organisation</li> </ul> |

| formatrice /fournisseur de services sociaux ou Centre de |
|--|
| formation professionnelle/, représentant de l'employeur  |
| /DAS/ et représentant du syndicat.                       |

#### UC N°2 : Garantir la sécurité et un soin sécurisé à l'enfant

<u>LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :</u>

| Compétences   | Indicateurs de compétences   |
|---|--|
| C1. Faire connaître à l'enfant les règles de sécurité que doivent respecter tous les membres de la famille  | 1.1.Informer l'enfant des règles à respecter conjointement avec les autres membres de la famille en ce qui concerne sa sécurité 1.2.Faire développer des habitudes et des compétences de la part de l'enfant à respecter le régime quotidien 1.3.Expliquer d'une manière compréhensible à l'enfant l'importance des exigences et des attentes par rapport à lui  |
| C2. En fonction de l'âge et des<br>compétences de l'enfant, lui faire<br>connaître les conséquences pour sa<br>vie et sa santé dans les cas où on ne<br>respecte pas les règles de sécurité et<br>de sûreté | 2.1. Faire connaître à l'enfant les conséquences possibles pour sa santé et pour sa vie en utilisant pour illustration différents matériaux didactiques et objets de démonstration – encyclopédies, brochures, films, etc., sélectionnés en fonction de son âge et de ses compétences  |
| C3. Créer un milieu sécurisé pour l'enfant à la maison et à l'extérieur   | 3.1. Connaître les exigences, liées à la santé, à l'hygiène, à la prophylaxie et au régime nutritif de l'enfant 3.2. Savoir décrire l'impact des substances nuisibles à la santé de l'enfant et les moyens de le préserver 3.3. Reconnaître les situations dangereuses qui peuvent survenir dans la vie quotidienne et savoir entreprendre des mesures dans le but de les éviter 3.4. Connaître les règles et les procédures de sécurité en cas d'avarie ou d'incendie |
| C4. Former dans l'enfant des compétences de communiquer avec des inconnus   | 4.1 Savoir comment développer des compétences à communiquer avec l'enfant devant des inconnus 4.2. Apprendre à l'enfant de respecter certaines limites en communicant avec des inconnus  |
| C5. Secourir à temps l'enfant dans les cas d'accidents à domicile ou des situations à risque ou, en cas de besoin, favoriser le placement de l'enfant dans un établissement de                              | 5.1. Secourir préalablement l'enfant selon le type d'accident à domicile ou la situation à risque (accident, empoisonnement avec des produits d'hygiène ou de désinfection, blessure, etc.)  |

| santé |                    | 5.2. Contacter régulièrement le généraliste de l'enfant ou autres médecins spécialistes 5.3. Entreprendre des mesures pour le   |
|-------|--------------------|---|
|       |                    | placement à temps de l'enfant dans un   |
|       |                    | établissement de santé  |
|       |                    | 5.4. Suivre l'état émotionnel de l'enfant   |
|       |                    | avant son placement dans l'établissement de santé   |
| N°    | Compétences        | Description   |
| E2    | C1, C2, C3, C4, C5 | <ul> <li>Libellé de l'épreuve: On exige des candidats qu'ils connaissent les règles de sécurité à domicile, dans la rue, dans la voiture, etc., c'est-à-dire à tous les lieux, fréquentés par l'enfant. Ils doivent possèder des compétences à créer un milieu sûr et sécurisé pour l'enfant à domicile et à l'extérieur. Ils doivent pouvoir faire connaître à l'enfant les règles de sécurité d'une manière adéquate à son âge et à ses capacités. Ils doivent pouvoir secourir préalablement l'enfant en cas d'accident à domicile ou ailleurs ou en cas de danger ou d'accident; et, en cas de besoin, de faciliter le placement de l'enfant dans un établissement de santé.</li> <li>Durée: 1 h.</li> <li>Conditions de la réalisation: salle d'examen</li> <li>Temps de préparation: 15 min.</li> <li>Forme de l'épreuve: oral, pratique /par exemple: résoudre des cas pratiques/, par écrit – test.</li> <li>Système de notation: 2-6, minimum de passation – 3;</li> <li>Au cours de l'évaluation on prendra en compte:         <ul> <li>Si le parent d'accueil connaît les règles de sécurité à domicile, dans la rue, dans la voiture;</li> <li>Si le parent d'accueil connaît les exigences de santé, d'hygiène, de prévention et de nutrition de l'enfant;</li> <li>Si le parent d'accueil possède les connaissances nécessaires à faire connaître à l'enfant, en fonction de son âge et de ses compétences, les conséquences pour sa vie et pour sa santé du non respect des règles de sécurité et de sûreté;</li> <li>Si le parent d'accueil possède les connaissances nécessaires à former l'enfant à respecter certaines limitations obligatoires dans sa communication avec des inconnus;</li> <li>Si le parent d'accueil possède les compétences à secourir préalablement l'enfant et à pouvoir demander des soins médicaux spécialisés en cas d'urgence.</li> </ul> </li> <li>Jury: 3 membres – représentant de l'organisation formatrice /fournisseur de services sociaux ou Centre de formation</li></ul> |

#### UC N°3 : Accompagnement éducatif de l`enfant

## <u>LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :</u>

| Compétences                            | Indicateurs de compétences                            |
|--|---|
| C1. Poser des exigences en matière     | 1.1. Expliquer le sens de mettre une limite           |
| de la discipline ayant en vue les      | dans le domaine de la discipline                      |
| caractéristiques individuelles de      | 1.2. Expliquer comment sauvegarder les                |
| l`enfant                               | limites posées  |
|  | 1.3. Expliquer le sens de l'autodiscipline en         |
|  | vue de sauvegarder les limites posées                 |
| C2. Prendre des mesures                | 2.1. Expliquer comment réagir en cas de               |
| appropriées au cas où les exigences    | conflit quand les exigences ne sont pas               |
| posées ne sont pas respectées          | respectées  |
|  | 2.2. Penser sur la nécessité d`avoir un               |
|  | professionnel pour résoudre le conflit                |
|  | 2.3. Expliquer quels professionnels peuvent           |
|  | aider en cas de conflit.                              |
| C3. Connaître les sentiments et        | 3.1. Connaître les caractéristiques                   |
| l'histoire de l'enfant et réagir d'une | psychologiques des enfants qui ont été                |
| manière adéquate s'il est nécessaire   | victimes de violence, d'agression etc.                |
|  | 3.2. Prendre des mesures appropriées pour             |
|  | surmonter les problèmes dans l'êtat                   |
|  | émotionnel de l'enfant                                |
|  | 3.3. Découvrir les raisons qui ont conduit à          |
| C4 Supportor Confort done la voia      | l'êtat émotionnel particulier.                        |
| C4. Supporter l'enfant dans la voie    | 4.1. Savoir comment aider l'enfant ayant              |
| de formation et de développement de    | des problèmes dans le domaine de la                   |
| compétences sociales                   | formation et du développement de compétences sociales |
|  | 4.2. Encourager l'enfant dans la voie de              |
|  | formation et de développement des                     |
|  | compétences sociales                                  |
|  | 4.3. Expliquer l'importance des                       |
|  | compétences sociales dans le but d'obtenir            |
|  | les résultats désirés dans le comportement            |
|  | de l'enfant.  |
| C5. Faire preuve de surveillance       | 5.1. Identifier les problèmes des                     |
| quand il existe des signes des         | compétences sociales de l'enfant                      |
| problèmes dans le développement        | 5.2. Analyser les raisons pour le                     |
| des compétences sociales de            | changement dans le comportement de                    |
| l'enfant et prendre des mesures        | l`enfant  |
| appropriées pour les corriger avec     | 5.3. Se servir des méthodes appropriées               |
| les méthodes éducatives                | pour corriger les compétences sociales                |
| appropriées                            | 5.4. Se servir des conseils des                       |
|  | professionnels dans le processus de                   |
|  | formation et de développement des                     |
|  | compétences sociales                                  |
| C6. Régir s`il est nécessaire d'une    | 6.1. Identifier les changements dans le               |
| manière adéquate dans les situations   | comportement de l'enfant                              |

| de crise et les gérer  | 6.2. Découvrir les raisons des changements     |
|--|--|
| de crise et les gerer  | dans le comportement                           |
|  | 6.3. Expliquer comment réagir dans la          |
|  | situation de crise dans le comportement de     |
|  | l'enfant                                       |
|  | 6.4. Montrer comment réagir dans une           |
|  | situation de crise concrète                    |
| C7 Former upo ettitude positivo de   | 7.1. Connaître les institutions locales qui    |
| C7. Former une attitude positive de l'enfant en ce qui concerne l'école et | offrent des services sociaux et éducatifs aux  |
| le processus scolaire  | enfants  |
| le processus scolaire  | 7.2. Communiquer avec l`enfant à l`aide de     |
|  | différentes techniques pour l'encourager       |
|  | pour son succès dans le processus de           |
|  | formation                                      |
|  | 7.3. Accompagner l'enfant à l'école et dans    |
|  | l'école  |
|  | 7.4. Créer, structurer et gérer les activités  |
|  | quotidiennes de l'enfant (jeux, repos,         |
|  | préparation des leçons etc.) en assurant le    |
|  | temps nécessaire entre les activités.          |
| C8. Aider l`enfant à découvrir et à  | 8.1. Organiser les activités sociales et       |
| développer ses points forts  | ludiques en respectant les caractéristiques    |
| астория от размения  | et les compétences individuelles, après        |
|  | avoir consulté les professionnels              |
|  | 8.2 Organiser des activités ayant pour objet   |
|  | les intérêts, les besoins et les capacités de  |
|  | l'enfant, récompenser le succès obtenu.        |
| C9. Organiser le temps libre de  | 9.1. Organiser des activités prenant en        |
| l'enfant, en respectant ses intérêts,                                      | compte les intérêts, les besoins et les        |
| ses besoins et ses capacités   | capacités de l'enfant                          |
|  | 9.2. Analyser le comportement de l'enfant      |
|  | en effectuant les activités et en connaissant  |
|  | ses intérêts et ses capacités                  |
|  | 9.3. Élaborer un programme pour le temps       |
|  | libre de l'enfant avec des activités diverses. |
| C10. Savoir communiquer avec les   | 10.1. Créer une atmosphère pour une            |
| adolescents et établir des relations                                       | communication réussie avec l'adolescent        |
| adéquates avec eux   | 10.2. Encourager l'adolescent de partager      |
|  | ses souvenirs, ses difficultés et ses          |
| 044 B  | problèmes.                                     |
| C11. Découvrir et reconnaître les  | 11.1. Décrire les particularités dans le       |
| difficultés dans le développement  | développement physique, émotionnel et          |
| physique, émotionnel et social des   | social de l'adolescent                         |
| adolescents  | 11.2. Décrire les raisons qui peuvent          |
|  | influencer le développement physique,          |
|  | émotionnel et social des adolescents           |
|  | 11.3. Observer le développement physique,      |
|  | émotionnel et social et enregistrer les        |
| O40 Analyses Districted  | difficultés apparues                           |
| C12. Analyser l'information  | 12.1. Chercher dans les differentes sources    |
| supplémentaire et chercher un  | d'informations les particularités dans le      |
| support professionnel pour bien  | développement physique, émotionnel et          |

| connaître les caractéristiques  | social des adolescents.   |
|---|---|
| physiologiques et psychologiques,                                     | 12.2. S`adrésser aux autorités compétentes  |
| caractéristiques des adolescents                                      | pour bénéficier d'une aide professionnelle<br>en cas où de difficultés dans le          |
|   | développement physique, émotionnel et   |
|   | social des adolescents  |
|   |   |
| C13 . Aider l`orientation   | 13.1. Connaître les intérêts, les   |
| professionnelle des adolescents                                       | compétences et les capacités de l'enfant  |
|   | 13.2. Choisir les formes appropriées pour l'orientation professionnelle de l'adolescent |
|   | à l'aide des professionnels   |
|   | 13.3. Poursuivre à l'aide des professionnels  |
|   | l'influence sur l'orientation professionnelle   |
|   | des différentes formes.   |
| C14. Aider l'adolescent à se poser                                    | 14.1. Motiver l`adolescent dans le choix des  |
| des buts et des tàches réalistiques                                   | buts en vue de préparation pour une vie   |
| dans la voie de la préparation d'une                                  | indépendante  |
| vie indépendante  | 14.2. Analyser avec lui les buts posés et   |
|   | l'aider à les réaliser  |
|   | 14.3. Aider l'adolescent de faire une révision des buts et de les ranger de             |
|   | nouveau s'il est nécessaire.  |
| C15. Préparer le placement de   | 15.1.Expliquer d`une manière positive la  |
| l'enfant en se consultant avec sa                                     | nécessité du placement de l'enfant  |
| famille   | 15.2. Créer l'atmosphère agréable pendant   |
|   | la période du placement<br>15.3. Observer le comportement de l'enfant                   |
|   | dans la période préparatoire du placement   |
|   | et prendre les mesures appropriées s'il   |
|   | existe des signes prouvant les problèmes  |
|   | dans le comportement habituel de l'enfant.  |
| C16. Travailler en équipe avec les services sociaux en vue d'élaborer | 16.1. Connaître les règlements et la  |
| un plan pour le placement de l'enfant                                 | procédure pour le placement de l'enfant<br>16.2. Préparer l'information nécessaire en   |
| an plan pour le placement de l'enfant                                 | ce qui concerne le comportement de  |
|   | l'enfant dans la situation du placement   |
|   | 16.3. Faire der propositions en ce qui  |
|   | concerne la réduction de la tension   |
|   | psychologique de l'enfant dans la situation   |
|   | de quitter la famille d`accueil.  |

| N° | Compétences  | Description  |
|----|--|--|
| E3 | C1, C2, C3,<br>C4, C5, C6,<br>C7, C8, C9,<br>C10, C11,<br>C12, C13,<br>C14, C15, | <ul> <li>Libellé de l'épreuve: On exige des candidats qu'ils possèdent des connaissances en ce qui concerne la nécessité d'imposer des limites à l'enfant et des compétences à pouvoir les respecter. Les candidats doivent bien connaître les spécificités, le vécu et les sentiments des enfants accueillis. Les candidats doivent connaître les processus de formation et de développement des compétences sociales chez l'enfant. Les candidats</li> </ul> |

doivent être capables d'inspirer une attitude positive de l'enfant envers l'école et envers le processus éducatif. Les candidats doivent pouvoir organiser le temps libre de l'enfant ainsi que le préparer pour une vie autonome.

- Durée: 2 h.
- Conditions de la réalisation : salle d'examen
- Temps de préparation: 15 min.
- Forme de l'épreuve: oral, pratique /par exemple : résoudre des cas pratiques/, par écrit test.
- Système de notation: 2-6, minimum de passation 3;
- Au cours de l'évaluation on prendra en compte :
  - Si le parent d'accueil est capable d'imposer des exigences en ce qui concerne la discipline, tout en prenant en compte les particularités individuelles et l'âge de l'enfant;
  - Si le parent d'accueil connaît les particularités psychologiques des enfants institutionnalisés, victimes de violence, d'agression ou autre;
  - Si le parent d'accueil est capable d'aider un enfant qui a des problèmes en ce qui concerne la formation et le développement de compétences sociales :
  - Si le parent d'accueil connaît les institutions locales qui fournissent des services sociaux et éducatifs à des enfants;
  - Si le parent d'accueil est capable de communiquer avec l'enfant en utilisant des techniques variées d'encouragement de l'enfant à performer à l'école;
  - Si le parent d'accueil est capable d'organiser des loisirs pendant le temps libre de l'enfant, en tenant compte de ses intérêts, de ses besoins, de ses capacités et de son âge.
- Jury: 3 membres représentant de l'organisation formatrice /fournisseur de services sociaux ou Centre de formation professionnelle/, représentant de l'employeur /DAS/ et représentant du syndicat.

## UC N°4: Communiquer avec l'enfant

## <u>LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :</u>

| Compétences                          | Indicateurs de compétences                 |
|--------------------------------------|--|
| C1. Connaître les différentes formes | 1.1. Reconnaître la communication verbale  |
| de communication verbale et non      | avec l'enfant                              |
| verbale avec l'enfant                | 1.2. Reconnaître la communication non      |
|                                      | verbale avec l'enfant                      |
|                                      | 1.3. Donner des orientations appropriées à |
|                                      | l'enfant pour qu'il puisse maîtriser       |
|                                      | différentes techniques de communication    |
|                                      | non verbale                                |

|                                     | 2.1. Créer des relations de confiance avec    |
|-------------------------------------|---|
| manière régulière avec l'enfant à   |   |
| propos de tous les domaines de sa   |   |
| vie                                 | conversation avec l'enfant en fonction de     |
|                                     | son âge et de ses capacités                   |
|                                     | 2.3. Utiliser les méthodes de l'écoute active |
|                                     | au cours des conversations avec l'enfant      |
|                                     | 2.4. Apprendre à l'enfant à                   |
|                                     | communiquerdemanièreappropriéeavecles         |
|                                     | adultes et avec les autres enfants à son âge  |
|                                     | 2.5. Enrichir le vocabulaire de l'enfant.     |
| C3. Aider les enfants à interpréter | 3.1.Savoir reconnaître et nommer              |
| leur expérience personnelle         | correctement ses sentiments et ceux de        |
| ·                                   | l'enfant                                      |
|                                     | 3.2. Savoir prédisposer l'enfant à partager   |
|                                     | son expérience de la vie quotidienne et       |
|                                     | aider l'enfant à prendre des décisions        |
|                                     | informées                                     |
|                                     | 3.3. Proposer à l'enfant des modèles          |
|                                     | comportementaux appropriés pour pouvoir       |
|                                     | agir dans différentes situations de la vie    |
|                                     | quotidienne                                   |
| C4. Faciliter le processus de       | 4.1. Savoir surmonter le manque de            |
| formation d'une bonne identité de   | cohérence dans la vie de l'enfant             |
| l'enfant                            | 4.2. Savoir apprendre à l'enfant de se        |
|                                     | respecter et d'appréhender de manière         |
|                                     | positive sa propre famille                    |
|                                     | 4.3. Savoir découvrir et développer les       |
|                                     | aptitudes personnelles de l'enfant            |
|                                     | apilitudes persormenes de l'emant             |
|                                     |   |

| N°         | Compétences       |   | Description  |
|------------|-------------------|---|--|
| <b>E</b> 4 | C1, C2, C3,<br>C4 | • | Libellé de l'épreuve: On exige des candidats qu'ils maîtrisent les différentes techniques de communication verbale et non verbale avec l'enfant, qu'ils puissent communiquer avec l'enfant de manière régulière et fructueuse de tous les domaines de sa vie, aider l'enfant à interpréter son expérience et à faciliter le processus de formation d'une bonne identité de l'enfant.  Durée: 1 h.  Conditions de la réalisation: salle d'examen  Temps de préparation: 15 min.  Forme de l'épreuve: oral, pratique /par exemple: résoudre des cas pratiques/, par écrit – test.  Système de notation: 2-6, minimum de passation – 3;  Au cours de l'évaluation on prendra en compte:  Si le parent d'accueil maîtrise des techniques effectives de communication verbale;  Si le parent d'accueil est capable de reconnaître les messages non verbaux, émis par l'enfant;  Si le parent d'accueil est capable de mener un dialogue à l'aide de techniques de communication |

verbale et non verbale ;

Si le parent d'accueil connaît les intérêts spécifiques pour les enfants à âge différent ;

Si le parent d'accueil possède des capacités à analyser correctement l'information, fournie par l'enfant, et s'il assure à l'enfant la possibilité de faire

un choix informé quand il prend une décision;

o Si le parent d'accueil propose à l'enfant la possibilité de former une bonne identité – la manière dont il le fait?

**Jury :** 3 membres – représentant de l'organisation formatrice /fournisseur de services sociaux ou Centre de formation professionnelle/, représentant de l'employeur /DAS/ et représentant du syndicat.

## UCN°5 : Entretenir un lien avec la famille biologique de l'enfant

## <u>LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE</u> COMPETENCES :

| Compétences                           | Indicateurs de compétences  |
|---------------------------------------|---|
|                                       | 1.1. Savoir expliquer l'importance du lien  |
|                                       | avec les parents biologiques de l'enfant  |
| et former ou encourager des attentes  |   |
| positives par rapport à elle          | approches qui assurent l'entretien des  |
|                                       | relations appropriées avec les parents  |
|                                       | biologiques   |
|                                       | 1.3. Décrire les cas où le lien avec les  |
|                                       | parents biologiques nuit au comportement de l'enfant  |
|                                       | 1.4. Discuter avec l'enfant à propos de ses   |
|                                       | sentiments envers sa famille biologique   |
|                                       | 1.5. Appliquer différentes méthodes et  |
|                                       | approches qui forment des attentes  |
|                                       | positives de l'enfant envers ses parents  |
|                                       | biologiques   |
| · · · · · · · · · · · · · · · · · · · | 2.1. Connaître les spécificités culturelles,  |
| ethnique et religieuse de l'enfant    | sociales et ethniques de l'enfant   |
|                                       | 2.2. Connaître et respecter les règles de   |
|                                       | communication avec des enfants, ayant des   |
|                                       | spécificités culturelles, sociales et ethniques<br>2.3. Connaître des sources et savoir trouver |
|                                       |   |
|                                       | une information supplémentaire pour la vie des enfants ayant une culture, une religion          |
|                                       | ou une appartenance ethnique différente   |
|                                       | 2.4. Travailler pour la formation d'une   |
|                                       | attitude positive des autres envers l'enfant  |
|                                       | ayant une culture, une religion ou une  |
|                                       | appartenance ethnique différente  |

| dans la vie de l'enfant d'une manière appropriée | 3.2. Encourager l'inclusion des parents dans la vie de l'enfant 3.3. Savoir expliquer et illustrer les possibilités de la famille à aider l'enfant 3.4. Connaître des stratégies pour une coopération favorable avec les parents |
|--|--|
| famille biologique de l'enfant en                | périodiquement à la famille biologique de  |

| N°  | Compétences       | Description   |
|-----|-------------------|---|
| E 5 | C1, C2, C3,<br>C4 | <ul> <li>Libellé de l'épreuve : On exige des candidats qu'ils connaissent le besoin d'entretenir un lien entre l'enfant et sa famille biologique. Les candidats doivent pouvoir inspirer une attitude positive de la part de l'enfant envers sa famille biologique. Les candidats doivent connaître et respecter l'appartenance ethnique, culturelle et religieuse de l'enfant. Les candidats doivent pouvoir préparer l'enfant pour son retour dans sa famille biologique.</li> <li>Durée : 1 h.</li> <li>Conditions de la réalisation : salle d'examen</li> <li>Temps de préparation : 15 min.</li> <li>Forme de l'épreuve: oral, pratique /par exemple : résoudre des cas pratiques/, par écrit – test.</li> <li>Système de notation: 2-6, minimum de passation – 3;</li> <li>Au cours de l'évaluation on prendra en compte :         <ul> <li>Si le parent d'accueil est capable de parler avec l'enfant à propos de ses sentiments envers ses parents biologiques;</li> <li>Si le parent d'accueil a des attentes positives ou négatives envers les parents biologiques de l'enfant;</li> <li>Si le parent d'accueil est capable de se procurer des informations supplémentaires concernant la vie des enfants ayant une culture, une religion ou une</li> </ul> </li> </ul> |

| <ul> <li>appartenance ethnique différente;</li> <li>Si le parent d'accueil est capable d'encourager l'insertion des parents biologiques dans la vie de l'enfant.</li> </ul> |
|---|
| Jury : 3 membres – représentant de l'organisation   |
| formatrice /fournisseur de services sociaux ou Centre de formation professionnelle/, représentant de l'employeur  |
| /DAS/ et représentant du syndicat.  |

## UCN° 6: Travailler en équipe

# <u>LISTE DES COMPETENCES EVALUEES DANS L'UC ET INDICATEURS DE COMPETENCES :</u>

| Compétences              | Indicateurs de compétences   |
|--------------------------|--|
| C1. Identifier les       | 1.1. Observer le comportement de l'enfant dans la vie  |
| besoins de l'enfant au   | quotidienne  |
| cours des différentes    | 1.2. Définir et prioriser la satisfaction des besoins de   |
| étapes de son            | l'enfant   |
| développement et         | 1.3. Aider le diagnostic médical, psychique et socio-familial  |
| trouver les moyens       | de l'état de l'enfant  |
| appropriés pour          | 1.4. Coopérer avec l'équipe de professionnels qui peuvent  |
| satisfaire ces besoins.  | l'aider dans l'application du plan d'aide à l'enfant   |
|                          | 1.5. Informer périodiquement les professionnels en ce qui concerne les besoins de l'enfant, indiqués dans le plan d'aide 1.6. Echanger de l'information avec d'autres familles |
|                          | d'accueil en ce qui concerne les moyens de satisfaction des besoins concrets de l'enfant   |
| C2. Coopérer             | 2.1. Assurer un contact direct avec l'enfant aux   |
| activement avec les      | professionnels – travailleurs sociaux, enseignants,  |
| services sociaux         | médecins et autres   |
|                          | 2.2. Connaître les devoirs spécifiques de chaque in  |
|                          | ution compétente qui est concernée par la vie de l'enfant sein de la famille d'accueil   |
|                          | 2.3. Demander de l'aide à l'institution compétente en  |
|                          | fonction des difficultés et des problèmes rencontrés   |
|                          |  |
| C3. Informer             | 3.1. Remplir régulièrement la documentation nécessaire et  |
| périodiquement les       | enregistrer les succès et les faiblesses de la période   |
| professionnels pour      | d'adaptation de l'enfant   |
| l'adaptation de l'enfant | 3.2. Elaborer des rapports détaillés, adressés aux   |
| dans la famille et       | institutions compétentes, basés sur des observations   |
| l'identification des     | régulières, concernant l'adaptation de l'enfant  |
| besoins éducatifs,       | 3.3. Demander de l'aide et des conseils aux professionnels   |
| médicaux et autres       | sur des questions concrètes, liées à l'adaptation de l'enfant  |
|                          |  |
|                          |  |

| C4. Résoudre les        | 4.1. Connaître la structure et les fonctions des fournisseurs |
|-------------------------|---|
| problèmes de l'enfant   | de services sociaux   |
| et fournir les services | 4.2. Savoir caractériser les problèmes de l'enfant et les     |
| dont il a besoin, tout  | adresser aux fournisseurs de services sociaux respectifs      |
| en demandant d'être     | 4.3. Analyser les causes des problèmes de l'enfant            |
| supervisé de la part    | 4.4. Entreprendre des mesures pour la résolution              |
| des professionnels en   | indépendante des problèmes                                    |
| cas de besoin           |   |
| C5. Participer dans     | 5.1. Partager son expérience avec les parents d'accueil en    |
| des groupes de          | ce qui concerne la communication et la coopération            |
| confiance et de         | effective avec l'enfant                                       |
| soutien aux familles    | 5.2. Partager son expérience avec les parents d'accueil en    |
| d'accueil pour qu'elles | ce qui concerne la coopération positive avec l'enfant         |
| puissent partager leur  | 5.3. Partager son expérience avec les parents d'accueil en    |
| expérience              | ce qui concerne la détection et la résolution des conflits    |
|                         | avec l'enfant   |
|                         |   |
| C6. Améliorer sa        | 6.1.Participerdansdifférentstypesdeformationsdescandidats     |
| qualification chaque    | à devenirdesparentsd'accueil – réunionsdetravail,             |
| année et coopérer       | séminairesthématiquesetautres                                 |
| pendant la formation    | 6.2. Systématiser son expérience et ses connaissances         |
| d'autres familles       | pour l'éducation de l'enfant dans la famille d'accueil et     |
| d'accueil               | trouver les moyens appropriés pour les transmettre à          |
|                         | d'autres familles d'accueil                                   |
|                         | 6.3.Encourager les familles d'accueil à approfondir les       |
|                         | connaissances et compétences, nécessaires pour aider          |
|                         | l'enfant pendant la période de sa maturation physique,        |
|                         | émotionnelle et sociale                                       |
|                         | 6.4. Etre critique envers soi-même et le niveau de ses        |
|                         | connaissances   |
|                         | 6.5 Prendre en compte ses fautes et l'insuffisance de ses     |
|                         | connaissances dans une situation de travail bien concrète     |
|                         | 6.6. Afficher son désir à faire avancer sa carrière           |
|                         | 6.7. Etre préparé à assurer une consultation                  |
|                         | professionnelle supplémentaire quand on rencontre des         |
|                         | difficultés dans le travail avec l'enfant                     |
|                         | amounted danie to datan aroo i omant                          |
|                         |   |
|                         |   |

| N°        | Compétences               | Description  |
|-----------|---------------------------|--|
| <b>E6</b> | C1, C2, C3,<br>C4, C5, C6 | Libellé de l'épreuve : On exige des candidats qu'ils coopèrent activement avec les services sociaux et qu'ils informent périodiquement les spécialistes en ce qui concerne l'adaptation de l'enfant dans la famille et, si besoin est, demandent une supervision ou autre type d'aide de leur part. Les candidats doivent participer dans des groupes de partage et d'aide à des familles d'accueil au sein desquels ils auront la possibilité de partager leur expérience. Les candidats doivent améliorer leur qualification et participer à la formation d'autres familles d'accueil.  • Durée : 1 h. |

- Conditions de la réalisation : salle d'examen
- Temps de préparation : 15 min.
- Forme de l'épreuve: oral, pratique /par exemple : résoudre des cas pratiques/, par écrit test.
- Système de notation : 2-6, minimum de passation 3;
- Au cours de l'évaluation on prendra en compte :

Si le parent d'accueil est capable d'identifier les cas où il est nécessaire qu'un spécialiste intervienne dans le processus d'éducation et de formation de l'enfant;

- Si le parent d'accueil connaît les responsabilités spécifiques de chaque institution compétente en ce qui concerne la vie de l'enfant dans la famille d'accueil ;
- Si le parent d'accueil est capable de définir le type de spécialiste auquel il doit s'adresser en fonction du problème concret;
- Si le parent d'accueil connaît la documentation nécessaire pour l'enregistrement des succès et des faiblesses du déroulement du processus d'adaptation et d'éducation de l'enfant;
- Si le parent d'accueil est capable de gérer la documentation nécessaire pour l'enregistrement des succès et des faiblesses du déroulement du processus d'adaptation et d'éducation de l'enfant;
- Si le parent d'accueil possède des connaissances pour la fréquence/l'intensité (pour quelle période) de déposition des rapports auprès des services sociaux respectifs;
- Si le parent d'accueil est prédisposé à chercher des informations supplémentaires et à améliorer constamment sa qualification.
- Jury: 3 membres représentant de l'organisation formatrice /fournisseur de services sociaux ou Centre de formation professionnelle/, représentant de l'employeur /DAS/ et représentant du syndicat.

# 4.4

## La validation des unités certificatives

## du pays concerné.

## 4.1. Le jury de l'évaluation certificative

### la composition du jury

Les Jurys examinateurs sont composées de représentants de l'organisation formatrice, des organisations patronales et syndicales, pour les écoles d'arts - des représentants des universités artistiques à quotas égaux, et pour les écoles sportives - des représentants de l'Académie nationale des sports et des organisations sportives agréées.

### • l'homologation du jury

Les représentants de l'organisation formatrice sont des enseignants et des personnes, fournissant une préparation professionnelle.

Les représentants des organisations patronales possèdent une qualification professionnelle dans son domaine, et les représentants des organisations syndicales – une qualification et un stage professionnel minimal d'exercice du métier de 4 ans.

#### le fonctionnement du jury

Les membres des Jurys examinateurs sont nommés par le directeur de l'organisation formatrice.

Dans le cas où les organisations patronales et syndicales et les écoles d'arts ne remplissent pas leurs quotas parmi les membres des Jurys examinateurs, le directeur de l'organisation formatrice complète lui-même la composition du Jury respectif.

## 4.2. Les règles de verdict.

Les examens théoriques et pratiques d'Etat se déroulent d'après les curriculums nationaux qui respectent les programmes nationaux d'évaluation, élaborés selon les exigences éducatives par métiers d'Etat pour l'acquisition d'une qualification.

Les programmes nationaux d'évaluation sont agréés par le ministre de l'éducation, de la jeunesse et de la science, pour les écoles d'arts – le ministre de la culture, et pour les écoles sportives – le ministre de l'éducation sportive et du sport.



### 5.1. Positionnement de l'AF dans le CEC

Le métier « Parent d'accueil » est classé au 4<sup>ème</sup> niveau du CEC par rapport aux états des lieux au moment d'élaboration du projet de Cadre national de qualification.

Au moment d'élaboration du projet de Cadre national de qualification, on a fait un état des lieux des standards pour les qualifications professionnelles avec le droit d'acquisition du 3<sup>ème</sup> degré qualificatif. A ce moment il a été constaté que les savoirs, les compétences et les responsabilités, inclus dans les standards pour ces métiers de 3<sup>ème</sup> degré correspondent aux descripteurs pour le 4<sup>ème</sup> niveau du Cadre européen de qualification.

## 5.2. Positionnement de l'AF au regard du Cadre national

Selon la Liste des métiers pour une éducation et une formation professionnelle et le projet de Cadre national de qualification, le métier « Parent d'accueil » se positionne au 3ème niveau.

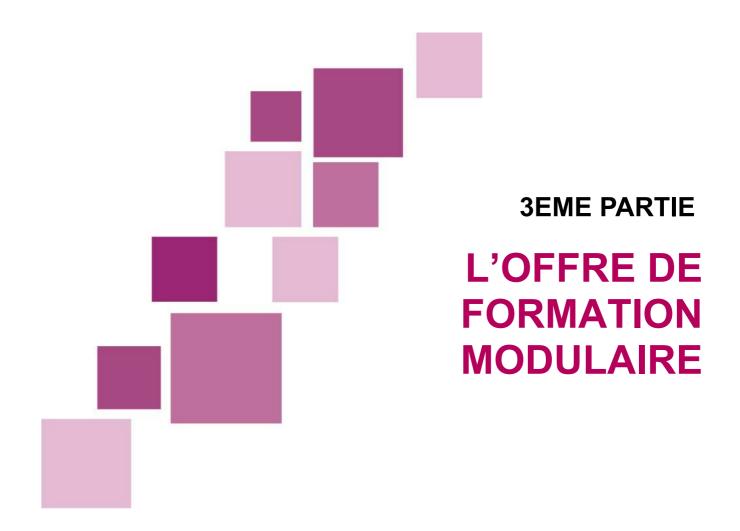
Le positionnement du métier au 3ème degré de la qualification professionnelle du métier est déterminé en fonction de la Loi pour l'éducation et la formation professionnelle. Selon celle-ci, pour obtenir le 3ème degré qualificatif, les personnes formées doivent acquérir des compétences professionnelles pour exercer des métiers, incluant des activités complexes, effectuées dans des conditions dynamiques, ainsi que pour pouvoir assumer la responsabilité de travailler directement avec les bénéficiaires des services sociaux.

#### 5.3. Attribution des crédits ECVET

Critères d'attribution des crédits dans le cadre de la qualification :

- Importance relative des résultats de la formation à la base de l'unité : participation au marché du travail, augmentation du niveau de qualification ou du degré d'insertion sociale ;
- 2. Complexité, champ, importance des résultats éducatifs dans l'unité;

- 3. Efforts nécessaires de la part de l'apprenant pour l'acquisition des savoirs, des compétences et des capacités, inclus dans l'unité ;
- 4. Poids relatif de l'unité qui dépend du champ d'application de l'unité (est-ce qu'elle est commune pour plusieurs qualifications ?).



# 1,4

## Démarche employée pour construire

## l'offre modulaire de formation :

- 1.1. Rôle des différents partenaires du groupe d'appui
- 1.2. Tableau des acteurs impliqués dans la construction de l'offre modulaire :

Les formateurs ayant participé à la construction de l'offre modulaire :

| NOM PRENOM          | Fonction           | Etablissement       |
|---------------------|--------------------|---------------------|
| MdCdr.Neli Petrova- | professeur         | Université de Sofia |
| Dimitrova           |                    |                     |
| Hristina Ocetova    | maître assistant   | Université de Sofia |
| Marina Pironkova    | maître assistant   | Université de Sofia |
| Stefan Stefanov     | maître assistant   | Université de Sofia |
| dr.Nadiya Stoykova  | directeur exécutif | SAPI                |
| Yanitsa Nedelcheva  | formateur          | SAPI                |
| Katya Karadjova     | formateur          | SAPI                |

Les professionnels ayant participé à la construction de l'offre modulaire :

| NOM PRENOM         | Fonction      | Etablissement               |
|--------------------|---------------|-----------------------------|
| Bilqna Koycheva    | Directeur     | Centre d'aide publique –    |
|                    |               | Sofia                       |
| Veneta Gospodinova | Directeur     | Centre d'aide publique –    |
|                    |               | Shumen                      |
| Penka Nikolova     | Expert public | Agence nationale            |
|                    |               | d'éducation et de formation |
|                    |               | continue                    |

- 1.3. Institutions auprès desquelles des données ont été collectées:
- 1.4. Le calendrier de travail

Calendrier des réunions de travail transnationales relatives à l'offre modulaire:

| Nature du regroupement    | Lieu                           | Dates           | Objet   |
|---------------------------|--------------------------------|-----------------|---|
| Réunion<br>transnationale | Bourgoin<br>Jallieu,<br>France | 3-5 mai 2010    | Présentation et formation a la méthodologie de l'elaboration du RM et du RF. Modifications de budget du projet.                   |
| Comite de pilotage        | Sofia,<br>Bulgarie             | 28-29 juin 2010 | Présentation des Etats des lieux et des diagnostics des besoins de professionnalisation. Etude des conditions de transférabilité. |

|                 |                       | Présentation des référentiels métiers. Présentation du site web. Guide du transfert - Glossaire - Codification du référentiel de certification du titre français. Plan de valorisation des résultats. Aspects financiers. Rapport d'avancement. Calendrier des activités. Travail sur les référentiels formation. |
|-----------------|-----------------------|---|
| Budapest,       | 20 décembre           | Evaluation, corrections   |
| Hongrie         | 2010                  |   |
| Lyon,<br>France | 04 – 05 avril<br>2011 | Evaluation, corrections   |
|                 | Hongrie<br>Lyon,      | Hongrie 2010  Lyon, 04 – 05 avril   |

## Calendrier des réunions de travail relatives à l'offre modulaire en Bulgarie

| Objet   | Lieu   | Date       |
|---|--|------------|
| Répartition des tâches                                  | Agence nationale d'éducation et de formation continue                | 09.09.2010 |
| Répartition des tâches                                  | SAPI   | 06.01.2011 |
| Répartition des tâches                                  | Faculté de pédagogie primaire et préscolaire à l'Université de Sofia | 13.04.2011 |
| Validation des modifications;<br>Répartition des tâches | Agence nationale d'éducation et de formation continue                | 16.06.2011 |
| Répartition des tâches                                  | Agence nationale d'éducation et de formation continue                | 12.09.2011 |

# 2.4

## Mode opératoire de construction de

## l'offre modulaire :

- 2.1. Définition d'un module.
- 2.2. Détermination des modules
- Combien de modules
- Pour quelles raisons
- o Quelle part de la certification française est retenue, non retenue, pour quelles raisons)

## 2.3. Présentation de l'offre modulaire de formation pour la Bulgarie

## Grille de présentation de l'offre modulaire

|     | UF1 |                |                   |       |               |                      |
|-----|-----|----------------|-------------------|-------|---------------|----------------------|
| RM  | UC  | Code<br>module | Libellé du module | Durée | Niveau<br>CEC | Nombre crédits ECVET |
|     |     | M1.1           |                   |       |               |                      |
| A1. | UC1 | M1.2           |                   |       |               |                      |
| A4. | 001 | M1.3           |                   |       |               |                      |
|     |     | Etc.           |                   |       |               |                      |
|     |     |                | UF2               |       |               |                      |
| RM  |     | Code           | Libellé du module | Durée | Niveau        | Nombre               |
|     |     | module         |                   |       | CEC           | crédits              |
|     |     |                |                   |       |               | ECVET                |
|     | UC2 | M2.1           |                   |       |               |                      |
| A2. |     | M2.2           |                   |       |               |                      |
| A3. |     | M2.3           |                   |       |               |                      |
|     |     | Etc.           |                   |       |               |                      |
|     |     |                | UF3               |       |               |                      |
| RM  |     | Code<br>module | Libellé du module | Durée | Niveau<br>CEC | Nombre crédits ECVET |
|     |     | M3.1           |                   |       |               |                      |
| A5. | UC3 | M3.2           |                   |       |               |                      |
| A5. | 003 | M3.3           |                   | _     |               |                      |
|     |     | Etc.           |                   |       |               |                      |

- Module 1.1
- Module 1.2
- Module 2.1
- Etc.

## 2.4. Grille de présentation du module.

| Code du module : M11       | Libellé du module :                        |
|----------------------------|--|
| Objectifs du module        | Savoirs (savoirs théoriques)               |
|                            | Aptitudes (Savoirs pratiques)              |
|                            | Compétences (Attitudes)                    |
| Contenu                    |  |
|                            |  |
|                            |  |
|                            |  |
| Public                     |  |
| Modalités                  |  |
| pédagogiques               |  |
| Durée                      |  |
| Evaluation                 |  |
| Niveau CEC                 |  |
| Nombre de crédits<br>ECVET |  |
| Ressources                 | (Mettre les codes des outils pédagogiques) |

| Code du module /n° d'identification/ : M.1 | Introduction à l'accueil familial   |
|--|---|
| Objectifs du module                        | <ul> <li>Savoirs (savoirs théoriques)</li> <li>Les participants acquérront des connaissances sur le système de la protection de l'enfant :         <ul> <li>droits de l'enfant ;</li> <li>législation ;</li> <li>organes de protection de l'enfance.</li> </ul> </li> <li>Les participants acquérront des connaissances sur la nature et les spécificités de l'accueil familial. Connaissances sur les types d'accueil familial ;</li> <li>Les participants acquérront des connaissances sur les conséquences de l'institutionnalisation des</li> </ul> |
|  | enfants et l'impact sur leur développement et sur leur comportement.  **Aptitudes (Savoirs pratiques)*  • Acquérir des capacités de prendre une décision informée s'il faut accueillir un enfant;  • Acquérir des capacités de reconnaître les causes pour lesquelles les enfants ont besoin d'être protégés;  • Acquérir des capacités de défendre et de garantir les droits et les intérêts de l'enfant;  |

| Ressources        |  |  |  |
|-------------------|--|--|--|
| ECVET             |  |  |  |
| Nombre de crédits | 10   |  |  |
| Niveau CEC        | 3  |  |  |
| Evaluation        | Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants  |  |  |
| Durée             | 80 h   |  |  |
|                   | • Films.   |  |  |
|                   | Entretiens ;   |  |  |
|                   | Discussion;  |  |  |
| pédagogiques      | Jeux collectifs ;  |  |  |
| Méthodes          | Jeux de rôles ;  |  |  |
|                   | »  |  |  |
| Public            | Les candidats pour le poste « parent d'accueil professionnel   |  |  |
|                   | famille biologique et avec les autres institutions.  |  |  |
|                   | et l'adoption ;  Coopération avec les services sociaux, avec la  |  |  |
|                   | Ressemblances et différences entre l'accueil familial et l'adoption :  |  |  |
|                   | Nature de l'accueil familial ;  Page de l'accueil familial ;  Page de l'accueil familial ;   |  |  |
|                   | d'accueil ;  |  |  |
|                   | Enfants qui ont besoin d'être placés dans une famille  |  |  |
|                   | Motivation des candidats ;      Tofactor in al la la control de la |  |  |
|                   | 3. Accueil familial :  |  |  |
|                   | Organes et mesures de protection de l'enfant.  |  |  |
|                   | Les causes de la nécessité de protéger l'enfant ;  |  |  |
|                   | des droits de l'enfant ;   |  |  |
|                   | <ul> <li>Le système de protection de l'enfant du point de vue</li> </ul>   |  |  |
|                   | 2. Système de protection de l'enfant :   |  |  |
|                   | d'accueil.   |  |  |
|                   | validation des candidats à devenir des parents   |  |  |
| Contenu           | 1. Rôle de la formation dans le cadre du procès de   |  |  |
|                   | pour devenir un parent d'accueil.  |  |  |
|                   | Prendre conscience de sa motivation de postuler  |  |  |
|                   | Compétences (Attitudes)  |  |  |
|                   | bonne volonté de devenir des parents d'accueil.  |  |  |
|                   | Acquérir des capacités de prendre conscience de sa  bonne volonté de devenir des parents d'acqueil   |  |  |
|                   | correcte de l'enfant ;   |  |  |
|                   | afin qu'elle favorise le procès de l'identification  |  |  |
|                   | d'accepter et de préserver son histoire personnelle  |  |  |
|                   | <ul> <li>Acquérir des capacités d'accueillir l'enfant ainsi que</li> </ul>   |  |  |

| Code du module /n° d'identification/ : M.2 | Liens et séparations   |
|--|--|
| Objectifs du module                        | Savoirs (savoirs théoriques)  • Les participants acquérront des connaissances pour   |
|  | la manière dont ils devront accepter l'apparition de l'enfant sur le plan de l'imaginaire, du réel et du symbolique;                   |
|  | <ul> <li>Les participants acquérront des connaissances sur le<br/>rôle et les fonctions de la famille en tant que structure</li> </ul> |

sociale:

- Les participants acquérront des connaissances sur les fonctions symboliques de la mère et du père;
- Les participants acquérront des connaissances sur le lien et l'influence de la souffrance sur la santé somatique de l'individu;
- Les participants acquérront des connaissances sur l'attachement, les étapes de la perte et le deuil après la mort d'un adulte, important pour la vie de l'enfant;
- Les participants acquérront des connaissances sur les spécificités de l'enfant, victime de violence familiale.

#### Aptitudes (Savoirs pratiques)

- Les participants seront sensibilisés par rapport à l'influence sur l'enfant de la manière dont on avait parlé de lui même avant sa naissance, de l'image qu'on a créée de lui, des soins de la part de la mère, dispensés avec plaisir;
- Les participants acquérront des connaissances pratiques à reconnaître les figures symboliques avec lesquelles les enfants remplacent les images réelles de la mère et du père;
- Les participants acquérront des connaissances pratiques à distinguer les mécanismes qui régissent les sentiments de l'enfant et des adultes dans la famille;
- Les participants acquérront des connaissances pratiques à distinguer les symptômes de la souffrance de l'enfant pour pouvoir lui assurer une assistance professionnelle, ainsi qu'une aide, si nécessaire :
- Les participants acquérront des connaissances pratiques à pouvoir répondre de manière adéquate aux questions : « D'où vient l'enfant qu'on accueillera dans notre famille? », et, « Comment accueillir l'enfant de la meilleure manière possible? »;
- Les participants acquérront des connaissances pratiques à utiliser différentes techniques pour assurer suffisamment d'espace pour que l'enfant puisse parler et s'exprimer tranquillement;
- Les participants acquérront des connaissances pratiques à reconnaître les symptômes à l'aide des modèles comportementaux des enfants, victimes de violence familiale.

## Compétences (Attitudes)

 Formation d'attentes, et, plus spécialement, acceptation du fait qu'il n'existe pas des recettes toutes faites pour la parentalité, qui est en effet un grand défi;

|                            | <ul> <li>Formation d'attentes, liées au fait que pour grandir, pour se développer et pour être éduqué, l'enfant a besoin d'amour et de soins;</li> <li>Acceptation et tolérance envers les parents biologiques;</li> <li>Formation de l'attente que les enfants utilisent les</li> </ul> |  |
|----------------------------|--|--|
|                            | contes de fées comme un outil pour donner du sens<br>et pour comprendre les périodes de grande<br>souffrance de leur histoire personnelle et de leurs<br>relations avec les autres :   |  |
|                            | <ul> <li>Capacités à comprendre pourquoi les enfants,<br/>victimes de violence, ont de la peine à vivre dans une<br/>structure familiale.</li> </ul>   |  |
| Contenu                    | <ol> <li>Le défi d'être parent.</li> <li>La famille en tant que structure sociale qui accueille<br/>l'enfant. Les fonctions de la mère et du père.</li> </ol>  |  |
|                            | <ul><li>3. L'enfant et ses symptômes.</li><li>4. Les liens et les séparations : d'où viennent les enfants ?</li></ul>  |  |
|                            | 5. Comment assurer de l'espace pour pouvoir écouter et observer l'enfant : observation du bébé et de l'enfant en bas âge.  |  |
|                            | Les enfants, victimes de violence.   |  |
| Public                     | Les candidats pour le poste « parent d'accueil professionnel »   |  |
| Méthodes                   | Jeux de rôles ;  |  |
| pédagogiques               | • Films ;  |  |
|                            | Atelier « Ecriture » ;   |  |
|                            | Travail avec des textes littéraires ;  |  |
|                            | Travail avec des textes spécialisés du domaine   |  |
|                            | social;  |  |
|                            | Discussions.   |  |
| Durée                      | 80 h   |  |
| Evaluation                 | Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants,   |  |
|                            | qui devront être testés et travailleront sur des cas, stage.   |  |
| Niveau CEC                 | 3  |  |
| Nombre de crédits<br>ECVET | 15   |  |
| Ressources                 | (Mettre les codes des outils pédagogiques)   |  |

| Code du module /n° d'identification/ : M.3 | Accueil de l'enfant  |
|--|--|
| Objectifs du module                        | <ul> <li>Savoirs (savoirs théoriques)</li> <li>Les participants acquérront des connaissances sur la nature de l'accueil familial;</li> <li>Les participants acquérront des connaissances sur la période d'adaptation de l'enfant dans la famille d'accueil et son besoin d'avoir plus de temps;</li> <li>Les participants acquérront des connaissances sur le</li> </ul> |

- contexte multiculturel dans lequel on effectue l'accueil familial :
- Les participants acquérront des connaissances sur la famille en tant que système;
- Les participants acquérront des connaissances sur les conséquences du développement de l'enfant de la violence qu'on a effectué sur lui;
- Les participants acquérront des connaissances sur les conséquences de l'abandon de l'enfant sur son futur développement;
- Les participants acquérront des connaissances sur les techniques d'écoute active de l'enfant.

#### Aptitudes (Savoirs pratiques)

- Les participants acquérront des connaissances pratiques à devenir plus sensibles envers les besoins de l'enfant dans le cadre du processus d'ajustement;
- Les participants seront prêts à accueillir l'enfant :
- Les participants acquérront des connaissances pratiques à planifier le déplacement de l'enfant;
- Les participants acquérront des connaissances pratiques à reconnaître l'impact de la perte et de la séparation sur le comportement et les sentiments de l'enfant :
- Les participants acquérront des connaissances pratiques à aider l'enfant à construire son histoire personnelle, sa propre identité;
- Les participants acquérront des connaissances pratiques à gérer le manque de continuité dans la vie de l'enfant ;
- Les participants acquérront des connaissances pratiques à reconnaître la violence et à aider l'enfant à surmonter la violence vécue;
- Les participants acquérront des connaissances pratiques à se comporter de manière appropriée avec l'enfant;
- Les participants acquérront des connaissances pratiques à identifier les effets de l'abandon sur le comportement de l'enfant;
- Les participants acquérront des connaissances pratiques à observer l'enfant;
- Les participants acquérront des connaissances pratiques à utiliser des techniques d'écoute active au cours de leurs conversations avec l'enfant.

#### Compétences (Attentes)

- Surmonter les attentes en ce qui concerne le choix de l'enfant à accueillir ;
- Formation d'attentes en ce qui concerne les sentiments de l'enfant au cours de la période de déplacement et d'adaptation dans son nouveau

|                   | milieu familial ;   |
|-------------------|---|
|                   |   |
|                   | Formation d'attentes pour la parentalité d'accueil en tent que parentalité partagée : |
|                   | tant que parentalité partagée ;   |
|                   | Formation d'attentes de changement du milieu  |
|                   | familial après l'accueil de l'enfant ;  |
|                   | Facilitation de la formation d'attente qu'il ne faut pas                              |
|                   | se comporter de manière inappropriée avec l'enfant ;                                  |
|                   | <ul> <li>Acceptation de la famille en tant que système –</li> </ul>                   |
|                   | relations, liens, rôles.  |
| Contenu           | 1. « Ajustement » entre l'enfant et la famille d'accueil.                             |
|                   | 2. Les risques à choisir un enfant d'accueil.   |
|                   | 3. Préparation à accueillir l'enfant.   |
|                   | 4. Gestion du manque de continuité dans la vie de l'enfant.                           |
|                   | 5. La famille d'accueil à travers le prisme de l'approche                             |
|                   | systémique et de l'espace, assuré à l'enfant.   |
|                   | 6. « Le bon comportement » et le « mauvais  |
|                   | comportement » avec l'enfant.   |
|                   | 7. Les savoirs sur l'impact de l'abandon.   |
|                   | 8. « L'écoute active et l'observation » de l'enfant.                                  |
| Public            | Les candidats pour le poste « parent  |
|                   | d'accueil professionnel »   |
| Méthodes          | <ul> <li>Jeux de rôles ;</li> </ul>   |
| pédagogiques      | Jeux collectifs ;   |
|                   | Discussions ;   |
|                   | <ul> <li>Présentations ;</li> </ul>   |
|                   | Echange d'expérience de la vie quotidienne ;  |
|                   | Etude de cas :  |
|                   | <ul> <li>Jeux de rôles, orientés vers la communication.</li> </ul>                    |
| Durée             | 96 h  |
| Evaluation        | Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants,                          |
|                   | qui devront être testés et travailleront sur des cas, stage.                          |
| Niveau CEC        | 3   |
| Nombre de crédits | 20  |
| ECVET             |   |
| Ressources        | (Mettre les codes des outils pédagogiques)  |

| Code du module /n° d'identification/ : M.4 | Assistance au comportement positif   |
|--|--|
| Objectifs du module                        | Savoirs (savoirs théoriques)   |
|  | <ul> <li>Les participants acquérront des connaissances sur la dépendance plurifactorielle du comportement de l'enfant;</li> <li>Les participants acquérront des connaissances sur les différents types de parentalité et leurs effets sur l'enfant;</li> <li>Les participants acquérront des connaissances sur les méthodes éducatives positives.</li> </ul> |
|  | Aptitudes (Savoirs pratiques)  |

|                            | <ul> <li>Acquérir des capacités de distinguer les causes principales de toutes les causes situationnelles, déterminant le comportement de l'enfant;</li> <li>Acquérir des capacités d'analyser les situations dans lesquelles l'enfant se comporte de manière « problématique »;</li> <li>Acquérir des capacités d'utiliser des techniques éducatives positives.</li> </ul>   |
|----------------------------|---|
|                            | Compétences (Attitudes)   |
|                            | <ul> <li>Réflexion sur sa propre expérience et sur le vécu pendant la période de l'enfance;</li> <li>Prise de conscience du fait que l'expérience personnelle pendant l'enfance influence les compétences parentales et la communication avec les enfants en général;</li> <li>Constitution d'attentes de recherche d'assistance pour l'assimilation du comportement « problématique » de l'enfant.</li> </ul>  |
| Contenu                    | 1. Réflexion sur son vécu et sur sa propre expérience de  |
|                            | l'enfance.  2. Dépendance plurifactorielle du comportement de l'enfant :  • Causes principales du comportement de l'enfant ;  • Causes directes du comportement de l'enfant (« détentes »)  3. Types de parentalité et leurs effets sur l'enfant :  • Parentalité autoritaire ;  • Parentalité libérale ;  • Parentalité négligente ;  • Parentalité compétente.  4. Méthodes éducatives positives.  5. Assimilation du comportement « problématique » de l'enfant.   |
| Public                     | Les candidats pour le poste « parent d'accueil  |
| N# 44b o al o o            | professionnel »   |
| Méthodes                   | Jeux de rôles ;      Defendate to the second s |
| pédagogiques               | <ul> <li>Présentations;</li> <li>Travail individuel dans le cadre du projet;</li> <li>Simulation;</li> <li>Méthodes projectives (dessins);</li> <li>Travail en petits groupes;</li> <li>Discussion.</li> </ul>  |
| Durée                      | 144 h   |
| Evaluation                 | Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants   |
| Niveau CEC                 | 3   |
| Nombre de crédits<br>ECVET | 30  |
| Ressources                 | (Mettre les codes des outils pédagogiques)  |

| Code du module /n°         | Sécurisation des enfants   |
|----------------------------|--|
| d'identification/ : M.5    |  |
| Objectifs du module        | <ul> <li>Connaissances (connaissances théoriques)</li> <li>Les participants acquérront des connaissances sur les accidents, à domicile ou ailleurs, qui arrivent quotidiennement aux enfants d'âge différent;</li> <li>Les participants acquérront des connaissances sur les premiers secours aux enfants.</li> <li>Aptitudes (Savoirs pratiques)</li> <li>Les participants acquérront des connaissances pratiques à agir dans des situations d'urgence et à donner premier secours;</li> <li>Les participants acquérront des connaissances pratiques à prendre des mesures de protection et de prévention des accidents à domicile.</li> <li>Compétences (Attitudes)</li> <li>Les participants se sentiront confiants en leurs compétences à gérer différents cas d'accident à</li> </ul> |
| Contenu                    | domicile et seront prêts à demander de l'aide.  1. Sécurisation des conditions de vie de l'enfant en   |
|                            | <ul> <li>fonction de son âge :</li> <li>Sécurisation de la maison dans laquelle l'enfant vit au cours de sa première année ;</li> <li>Sécurité à la maison, dans la voiture et dehors à bas âge et à l'âge avant la scolarisation ;</li> <li>Sécurité des teenagers et premier secours.</li> <li>Mesures de prévention d'accidents à domicile.</li> <li>Premier secours en cas d'accident.</li> </ul>  |
| Public                     | Les candidats pour le poste « parent d'accueil professionnel »   |
| Méthodes<br>pédagogiques   | <ul> <li>Atelier « Ecriture » ;</li> <li>Présentations ;</li> <li>Discussion ;</li> <li>Film.</li> </ul>   |
| Durée                      | 64 h   |
| Evaluation                 | Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants, qui devront être testés et travaillés sur des cas, stage.   |
| Niveau CEC                 | 3  |
| Nombre de crédits<br>ECVET | 20   |
| Ressources                 | (Mettre les codes des outils pédagogiques)   |

| Code du module /n°      | Professionnalisation   |
|-------------------------|--|
| d'identification/ : M.6 |  |
|                         |  |
| Objectifs du module     | Savoirs (savoirs théoriques)   |
|                         | <ul> <li>Les participants acquérront des connaissances sur le<br/>travail en équipe;</li> </ul>  |
|                         | <ul> <li>Les participants acquérront des connaissances sur la<br/>pédagogie de la coopération;</li> </ul>  |
|                         | <ul> <li>Les participants acquérront des connaissances sur la<br/>psychologie, l'ethnologie et la sociologie de l'interculturel;</li> </ul>  |
|                         | <ul> <li>Les participants acquérront des connaissances sur</li> </ul>  |
|                         | l'organisation dans laquelle ils travailleront – structure,  |
|                         | règlements internes, organisation du travail, culture organisationnelle, code éthique ;  |
|                         | <ul> <li>Les participants acquérront des connaissances sur la<br/>nécessité d'élaborer un plan d'aide à l'enfant, ainsi que<br/>sur ses objectifs et sur sa structure;</li> </ul>                          |
|                         | <ul> <li>Les participants acquérront des connaissances sur les<br/>règles éthiques et les principes à respecter en tant que</li> </ul>   |
|                         | parent d'accueil ;  Les participants acquérront des connaissances sur les  |
|                         | droits des enfants.  |
|                         | Aptitudes (Savoirs pratiques)  |
|                         | <ul> <li>Les participants acquérront des connaissances pratiques<br/>à travailler en équipe;</li> </ul>  |
|                         | <ul> <li>Les participants acquérront des connaissances pratiques<br/>à évaluer les besoins de l'enfant et à planifier les soins<br/>pour lui;</li> </ul>   |
|                         | <ul> <li>Les participants acquérront des connaissances pratiques<br/>à assister l'enfant dans la compréhension de l'absence<br/>de sa famille biologique et de son comportement<br/>destructif;</li> </ul> |
|                         | <ul> <li>Les participants acquérront des connaissances pratiques<br/>à inclure les parents biologiques dans la vie de l'enfant<br/>de manière appropriée.</li> </ul>                                       |
|                         | Compétences (Attitudes)  |
|                         | Formation d'attentes pour la coopération avec les  |
|                         | services sociaux et la famille biologique de l'enfant ;  |
|                         | <ul> <li>Formation d'attentes pour la compréhension et le respect<br/>du lien émotionnel de l'enfant avec ses parents</li> </ul>   |
|                         | biologiques ;  |
|                         | <ul> <li>Prise de conscience de l'accueil familial en tant que<br/>parentalité partagée;</li> </ul>  |
|                         | <ul> <li>Formation d'attentes pour une attitude tolérante envers la</li> </ul>   |
|                         | famille biologique de l'enfant ;   |
|                         | Formation d'attentes pour l'analyse de son propre  |
|                         | comportement et son lien avec l'attitude de l'enfant ;   |
|                         | <ul> <li>Formation d'attentes pour une formation tout au long de</li> </ul>  |

|                            | la vie et l'acquisition de nouvelles compétences et savoirs professionnels.  |
|----------------------------|--|
| Contenu                    | <ol> <li>Savoirs et compétences (attentes) pour effectuer une analyse réflexive de la pratique professionnelle;</li> <li>Evaluation des besoins et planning des soins pour l'enfant;</li> <li>Savoirs et compétences à travailler en équipe;</li> <li>Participation dans le processus de supervision et d'intervision;</li> <li>Connaissances psychologiques, ethnologiques et sociologiques pour l'interculturel;</li> <li>Règles du code éthique;</li> <li>Coopération pour le maintien ou la restauration des liens de l'enfant avec sa famille;</li> <li>Encouragement de l'enfant à maintenir des contacts avec sa famille et l'insertion des parents dans la vie de l'enfant de manière appropriée.</li> </ol> |
| Public                     | Les candidats pour le poste « parent d'accueil professionnel »   |
| Méthodes<br>pédagogiques   | <ul> <li>Jeux de rôles;</li> <li>Jeux collectifs;</li> <li>Techniques de discussion et d'intervention (médiation);</li> <li>Discussions;</li> <li>Travail sur des cas;</li> <li>Echange d'expérience, accumulée grâce au travail quotidien;</li> <li>Jeux de rôles, orientés vers la communication;</li> <li>Film – L'amour bénévole.</li> </ul>   |
| Durée                      | 208 h  |
| Evaluation                 | Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants, qui devront être testés et travaillés sur des cas, stage.   |
| Niveau CEC                 | 3  |
| Nombre de crédits<br>ECVET | 35   |
| Ressources                 | (Mettre les codes des outils pédagogiques)   |

| Code du module /n° d'identification/ : M.7 | Bas âge et enfance préscolaire  |
|--|---|
| Objectifs du module                        | Savoirs (savoirs théoriques)  |
|  | <ul> <li>Les participants acquérront des connaissances sur les particularités du bas âge – signaux, états et besoins de l'enfant en bas âge et rôle de l'environnement pour son développement physique et émotionnel;</li> <li>Les participants acquérront des connaissances sur le rôle, les fonctions et l'importance de l'activité physique pour le bien-être général de l'enfant;</li> <li>Les participants acquérront des connaissances sur les jeux les plus répandus pour des enfants en bas âge et leur importance pour le développement émotionnel de l'enfant;</li> </ul> |

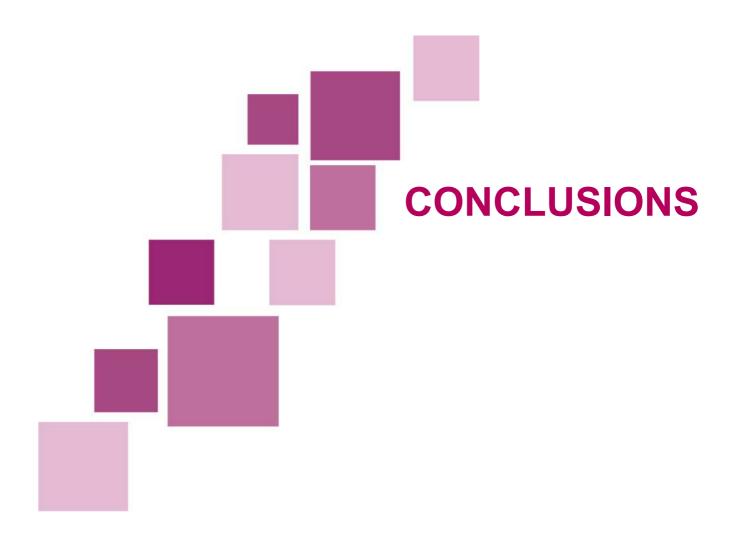
|              | <ul> <li>Les participants acquérront des connaissances de<br/>base sur les types de soins médicaux, nécessaires<br/>pour l'éducation du bébé et de l'enfant en bas âge.</li> </ul>  |
|--------------|---|
|              | Aptitudes (Savoirs pratiques)   |
|              | <ul> <li>Les participants acquérront des connaissances pratiques à reconnaître le développement sensoriel et cognitif du bébé et de l'enfant en bas âge;</li> <li>Les participants acquérront des connaissances pour pouvoir assurer un milieu sécurisé et stimulant, permettant le développement cognitif et langagier de l'enfant en fonction de ses particularités individuelles;</li> <li>Les participants acquérront des connaissances pour pouvoir distinguer les symptômes de maladie et de souffrance physiques les plus typiques et les plus fréquents chez les enfants;</li> <li>Les participants acquérront des connaissances pour pouvoir appliquer la prophylaxie et le premier secours à domicile.</li> </ul> |
|              | <ul> <li>Compétences (Attitudes)</li> <li>Les participants se sentiront plus confiants en soi et en leurs possibilités à gérer de différentes situations et à trouver de l'assistance de la part des spécialistes.</li> </ul>   |
| Contenu      | <ol> <li>Développement sensoriel du nouveau-né.</li> <li>Développement cognitif et langagier du bébé et de l'enfant en bas âge – nécessité à assurer un milieu sécurisé et stimulant.</li> <li>Principaux types de comportement des bébés et des enfants en bas âge – sommeil, nutrition, toilette et activité sexuelle, rôle et importance de l'adulte qui aide l'enfant, qui établit un contact émotionnel avec lui, reconnaissance des besoins de l'enfant, liés aux étapes de son développement.</li> <li>Développement psychomoteur.</li> <li>Nature, fonctions et importance du jeu pour les enfants à âges différentes.</li> <li>Soins médicaux.</li> </ol>  |
| Public       | Les candidats pour le poste « parent d'accueil professionnel »  |
| Méthodes     | Jeux de rôles ;   |
| pédagogiques | <ul> <li>Jeux collectifs et exercices;</li> <li>Atelier « Ecriture »;</li> <li>Lecture de textes littéraires;</li> <li>Discussion;</li> <li>Films;</li> <li>Matériaux en format papier.</li> </ul>  |
| Durée        | 128 h   |
| Evaluation   | Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants,  |
|              | · · · · · · · · · · · · · · · · · · ·   |

|                   | qui devront être testés et travailleront sur des cas, stage. |
|-------------------|--|
| Niveau CEC        | 3  |
| Nombre de crédits | 20   |
| ECVET             |  |
| Ressources        | (Mettre les codes des outils pédagogiques)                   |

| Code du module /n° d'identification/ : M.8 | Puberté et adolescence   |
|--|--|
| Objectifs du module                        | <ul> <li>Savoirs (savoirs théoriques)</li> <li>Les participants acquérront des connaissances sur les particularités typiques du puberté et sa fonction en tant que « porte d'accès » à l'adolescence ;</li> <li>Les participants acquérront des connaissances sur l'impact des changements du corps du teenager sur la manière dont il s'apprécie lui-même et dont il est apprécié par ses parents ;</li> <li>Les participants acquérront des connaissances théoriques sur les tâches principales de l'adolescence ;</li> <li>Les participants acquérront des connaissances sur les difficultés que l'adolescent a, et qui découlent des changements dans la société moderne.</li> </ul> |
|  | <ul> <li>Aptitudes (Savoirs pratiques)</li> <li>Acquérir des capacités d'appliquer l'écoute active par rapport aux adolescents;</li> <li>Acquérir des capacités d'accompagner l'enfant de manière adéquate pendant cette période.</li> </ul>   |
|  | <ul> <li>Compétences (Attitudes)</li> <li>Se sensibiliser en ce qui concerne la demande de l'adolescent d'être respecté en tant que condition pour sa préparation à la vie indépendante;</li> <li>Se sensibiliser en ce qui concerne la nécessité d'être tolérant envers les adolescents;</li> <li>Prendre conscience du fait que c'est la période pendant laquelle l'enfant doit quitter ses parents et doit prendre la responsabilité pour sa propre vie.</li> </ul>   |
| Contenu                                    | <ul> <li>1. La période de la puberté en tant que « porte d'entrée » à l'adolescence :</li> <li>Les changements du corps : le point de vue du psychologue, le point de vue du pédiatre ;</li> <li>La manière dont le teenager conçoit et parle des changements qui atteignent son corps ;</li> <li>La manière dont les parents conçoivent et parlent des</li> </ul>   |

|   | changements qui atteignent le corps de l'enfant ;  |
|---|--|
|   | <ul> <li>La transition de la sexualité de l'enfant à la sexualité</li> </ul>   |
|   | de l'adulte et son impact sur la conscience de soi et  |
|   | sur le comportement du teenager.   |
|   | 2. L'adolescence – la plus délicate de toutes les  |
|   | •  |
|   | périodes de transition dans la vie humaine :   |
|   | Les tâches de l'adolescence : constitution définitive  de l'identité agreefie de l'entre de l'entre ité  |
|   | de l'identité sexuelle et séparation de l'autorité   |
|   | parentale ;  |
|   | Les difficultés auxquelles l'adolescent se heurte et sa  |
|   | nécessité d'être respecté ;  |
|   | <ul> <li>Particularités typiques de l'adolescence en tant que</li> </ul>   |
|   | période de transition dans la vie humaine de   |
|   | l'enfance à l'âge adulte : les nouvelles nécessités des  |
|   | enfants et les particularités de l'enfance et  |
|   | l'adolescence modernes.  |
|   | 3. Comment faut-il comprendre et répondre aux défis de   |
|   | l'adolescence ?  |
|   | <ul> <li>Comment aider les parents à comprendre et à</li> </ul>  |
|   | accepter les changements et l'hostilité des  |
|   | teenagers ;  |
|   | <ul> <li>Comment communiquer avec l'adolescent et</li> </ul>   |
|   | comment satisfaire sa nécessité d'être respecté ;  |
|   | Défis et dangers de l'adolescence.   |
| Public  | Les candidats pour le poste « parent d'accueil   |
| -   | professionnel »  |
| Méthodes                                      | Atelier « Ecriture » ;   |
| pédagogiques                                  | Travail documentaire ;   |
|   | • Films;   |
|   | Discussion;  |
|   | Travail en petits groupes sur des cas ;  |
|   | , , ,  |
| Description                                   | Jeux sociaux (en couples).   |
| Durée   | 80 h   |
| Evaluation Niveau CEC                         | Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants  3   |
| Nombre de crédits                             | 15   |
| ECVET   | 15   |
|   |  |
| Recource                                      | I (Mattra les codes des outils nédadodiques)   |
| Ressources Code du module /n°                 | (Mettre les codes des outils pédagogiques)   |
| Code du module /n°                            | L'accueil familial d'enfants handicapés. N'est-il pas trop   |
|   |  |
| Code du module /n° d'identification/ : M.9    | L'accueil familial d'enfants handicapés. N'est-il pas trop difficile ?   |
| Code du module /n°                            | L'accueil familial d'enfants handicapés. N'est-il pas trop   |
| Code du module /n° d'identification/ : M.9    | L'accueil familial d'enfants handicapés. N'est-il pas trop difficile ?  Savoirs (savoirs théoriques)   |
| Code du module /n° d'identification/ : M.9    | L'accueil familial d'enfants handicapés. N'est-il pas trop difficile ?  Savoirs (savoirs théoriques)  Les participants acquérront des connaissances sur  |
| Code du module /n°<br>d'identification/ : M.9 | L'accueil familial d'enfants handicapés. N'est-il pas trop difficile ?  Savoirs (savoirs théoriques)  Les participants acquérront des connaissances sur les différents types d'handicap et soins pour les  |
| Code du module /n°<br>d'identification/ : M.9 | L'accueil familial d'enfants handicapés. N'est-il pas trop difficile ?  Savoirs (savoirs théoriques)  Les participants acquérront des connaissances sur les différents types d'handicap et soins pour les enfants handicapés ;   |
| Code du module /n° d'identification/ : M.9    | L'accueil familial d'enfants handicapés. N'est-il pas trop difficile ?  Savoirs (savoirs théoriques)  Les participants acquérront des connaissances sur les différents types d'handicap et soins pour les enfants handicapés;  Les participants acquérront des connaissances sur |
| Code du module /n° d'identification/ : M.9    | L'accueil familial d'enfants handicapés. N'est-il pas trop difficile ?  Savoirs (savoirs théoriques)  Les participants acquérront des connaissances sur les différents types d'handicap et soins pour les enfants handicapés ;   |

|                            | Aptitudes (Savoirs pratiques)   |
|----------------------------|---|
|                            | <ul> <li>Acquérir des connaissances pratiques d'observation,<br/>d'analyse et d'évaluation du comportement de<br/>l'enfant handicapé et prévention ou modification du<br/>comportement non désiré.</li> </ul> |
|                            | Compétences (Attitudes)   |
|                            | <ul> <li>Formation d'attentes positives des parents d'accueil<br/>par rapport aux enfants handicapés.</li> </ul>  |
| Contenu                    | <ul><li>1. Formes d'handicap :</li><li>Déficience intellectuelle ;</li><li>Handicap physique ;</li></ul>  |
|                            | <ul> <li>Handicap physique;</li> <li>Handicap visuel;</li> <li>Handicap de l'ouïe.</li> </ul>   |
|                            | 2. Comment l'enfant handicapé influence la vie de la famille d'accueil :  |
|                            | <ul> <li>Impact de la présence de l'enfant handicapé sur les<br/>autres enfants dans la famille;</li> </ul>   |
|                            | Planning et organisation de la vie de la famille ;  |
|                            | <ul> <li>La vie dans la communauté.</li> <li>L'assistance professionnelle qu'il faut assurer :</li> </ul>   |
|                            | Services sociaux ;  |
|                            | <ul><li>Education associative ;</li><li>Groupes d'assistance.</li></ul>   |
| Public                     | Les candidats pour le poste « parent d'accueil professionnel »  |
| Méthodes                   | Jeux collectifs ;   |
| pédagogiques               | Discussion;   |
|                            | Brainstorming ;   |
|                            | Echange d'expérience personnelle ;  |
|                            | <ul><li>Travail sur des cas ;</li><li>Films.</li></ul>  |
| Durée                      | 80 h  |
| Evaluation                 | Feedback par écrit et / ou oral de la part des participants   |
| Niveau CEC                 | 3   |
| Nombre de crédits<br>ECVET | 15  |
| Ressources                 | (Mettre les codes des outils pédagogiques)  |



#### Les difficultés rencontrées

La difficulté majeure en Bulgarie reste toujours le manque de clarté en ce qui concerne la question de la professionnalisation de l'accueil familial - qu'est-ce que « professionnalisation » veut dire ? (Travail rémunéré, spécialisation ou autre... ?), est-ce qu'elle est nécessaire ?, ne corrompe-t-elle pas les soins pour les enfants ?, etc.

Ce métier fait partie du groupe des métiers, dits « non-spécialisés » du point de vue des exigences d'embauche, mais son profile n'est pas encore suffisamment éclairé du point de vue législatif. A cette étape, le MTPS et l'ANPE ont défini les exigences envers la formation qui ne concernent que des thèmes assez généraux. La formation est organisée par des fournisseurs de services et non pas par des organisations formatrices. Ceci a entravé le travail, car les fournisseurs de services sociaux conçoivent la formation des candidats pour devenir des parents d'accueil comme une activité qui n'exige pas une préparation méticuleuse. Il n'est pas encore clair auquel niveau sera placé le métier.

Dans ce sens, nous ne connaissons pas encore non plus le rôle exact de la formation – quels seront ses objectifs – dans la préparation pour l'exécution de l'activité professionnelle; peut-être, serait-elle orientée essentiellement vers un changement des attentes et de l'ambiance générale et non pas des compétences, ou autre. Tenant compte du fait que l'approche éducative à la base des compétences est faiblement connue dans la pratique, on comprend mieux pourquoi il est tellement difficile d'élaborer des standards pour le métier et de former les parents d'accueil.

#### les avancées faites

Le progrès est essentiel et, en premier lieu, en ce qui concerne l'unification des efforts des spécialistes pour l'élaboration des standards ce qui a modifié leurs attentes aussi bien par rapport le besoin de travailler conjointement que par rapport la solution du problème, lié à la professionnalisation de l'accueil familial.

Dans le cadre de ce projet nous avons élaboré de nouveaux/nouvelles et nous avons adapté les programmes actuels.

Ensuite, nous pouvons désigner un autre progrès – la modification progressive du rapport envers l'approche à la base des compétences et son rôle dans l'élaboration des programmes de formation.

#### • les enseignements retenus

La professionnalisation de l'accueil familial est un processus. L'insertion des standards de formation peut réglementer les compétences nécessaires, mais le changement des attentes par rapport à cette activité et son appréciation en tant que métier qui exige une formation sérieuse prendra du temps.

Le présent document a été élaboré par une équipe de spécialistes dans des domaines différents, possédant une expérience pratique variée.

#### les perspectives

En 2011 l'AAS du MTPS a lancé un projet national, intitulé « Accueilles-moi », dans le cadre du programme opérationnel « Développement des ressources humaines » pour le développement de l'accueil dans le pays pendant la préparation duquel on a entamé d'importantes modifications législatives, organisationnelles et structurelles. On y planifie aussi une amplification du programme de formation. La diffusion des produits du projet et, en particulier, le Référentiel formation aura un apport effectif pour sa réalisation.



- 1. Loi de la protection de l'enfant
- 2. Règlements d'application de la Loi de la protection de l'enfant
- 3. Loi de formation et qualification professionelles
- 4. Méthode des Conditions et Manières de mise à disposition du service social « Accueil familial », AAS
- 5. Classification nationale des métiers et des fonctions
- Règlement sur les conditions et l'autorisation de présenter une candidature, le choix et la validation des familles d'accueil et l'accueil d'enfants dans leur sein, 2007
- 7. Code du travail
- 8. Programme de formation pour les parents d'accueil



- Le supplément au certificat d'AF EUROPASS (à renseigner)
  Le certificat national



| 1. Intitulé du certificat/titre/diplôme <sup>(1)</sup>   |  |  |  |  |
|--|--|--|--|--|
| ·  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| <sup>(1)</sup> dans la langue d'origine  |  |  |  |  |
| 2. Traduction de l'intitulé du contificat/titra/diplâme (1)  |  |  |  |  |
| 2. Traduction de l'intitulé du certificat/titre/diplôme (1)  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| <sup>(1)</sup> Le cas échéant. Cette traduction est dépourvue de toute valeur légale.  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| 3. Eléments de compétences acquis  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| 1 Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du  |  |  |  |  |
| <ol> <li>Secteurs d'activité et/ou types d'emplois accessibles par le détenteur du<br/>certificat/titre/diplôme (1)</li> </ol> |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| <sup>(1)</sup> Rubrique facultative  |  |  |  |  |
| rabilique lacultative  |  |  |  |  |

(\*) Note explicative

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat/titre/diplôme. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme à la Résolution 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 concernant la transparence des

qualifications, à la Résolution 96/C 224/04 du Conseil du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle, ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Pour plus d'information, visitez le site http://europass.cedefop.europa.eu © Communautés européennes 2002

| 5. Base officielle du certificat/titre/diplôme                 |   |  |  |  |  |
|--|---|--|--|--|--|
| Nom et statut de l'organisme certificateur                     | Nom et statut de l'autorité<br>nationale/régionale responsable du<br>référent du certificat/titre/diplôme |  |  |  |  |
| Niveau (national ou international) du certificat/titre/diplôme | Système de notation / conditions<br>d'octroi  |  |  |  |  |
| Accès au niveau suivant d'éducation/de formation               | Accords internationaux  |  |  |  |  |
| Base légale  | ·   |  |  |  |  |

| 6. Modes d'accès à la certification officiellement reconnus   |  |  |  |  |  |  |
|---|--|--|--|--|--|--|
|   |  |  |  |  |  |  |
| Description de l'enseignement / formation professionnel(le) suivi(e)  | Part du volume total de<br>l'enseignement / formation<br>(%) | Durée<br>(heures/semaines/mois/an<br>nées) |  |  |  |  |
| École/centre de formation   |  |  |  |  |  |  |
| Apprentissage en contexte professionnel   |  |  |  |  |  |  |
| Apprentissage non formel validé   |  |  |  |  |  |  |
| Durée totale de l'enseignement / de la formation conduisant au certificat/titre/diplôme  Niveau d'entrée requis |  |  |  |  |  |  |
| Information complémentaire  |  |  |  |  |  |  |
| Pour toute information complémentaire, notamment sur le système national de qualifications : www.               |  |  |  |  |  |  |
| Point national de référence www.  |  |  |  |  |  |  |

# **PARTENAIRES**



















## **BULGARIE**

Université «St Kliment d'Ohrid» de Sofia (Promoteur du projet) boul. Shipchenski Prohod 69 A, 1574 Sofia - Bulgarie Tel 0035929706206 Fax 0035928722321 http://www.fnpp.uni-sofia.bg Personnes de contact: Nelly PETROVA - DIMITROVA (Email: npetrova\_dimitrova@abv.bg) Hristina OTZETOVA (Email: kristi\_o@abv.bg)

Institut des Activites et des Pratique Sociale (SAPI) Liulin planina 22, A, fl. 2, Bulgaria, Sofia 1606 Tel: 0035928524713 Fax: 0035929533147 Fax: 003592953147
www.sapibg.org
Personnes de contact:
Nadia STOIKOVA (Email: nstoykova@sapibg.org)
Yanitza NEDELCHEVA (Email: nedelcheva.yanitza@gmail.com)

Agence nationale pour l'education et la formation professionnelle (NAVET)

Personnes de contact:
Penka NIKOLOVA (Email: p.nikolova@navet.government.bg)

### FRANCE:

Groupement d'Intérêt Public - Formation et Insertion Professionnel de l'Académie de Grenoble (GIPFIPAG)
5 rue Roland Garros, 38320 Eybens - France
Tel 0033456524641
Fax 0033456524650 http://www.ac-grenoble.fr Personnes de contact: Jean Noël PACHOUD (Email: jean-noel.pachoud@ac-grenoble.fr) Catherine CHABOUD (Email: catherine.chaboud@ac-grenoble.fr)

Greta Nord Isère - Centre de formation continue Tel : 0033474280486 www.gretani.com Personne de contact: Mariette CIVIDINO-REYNAUD (Email: mariette.cividino-reynaud@ac-grenoble.fr )

Greta VIVARAIS PROVENCE (Evaluateur) Pôle Les Catalins Montélimar Tel 0033475006126 Fax 0033671109554 Personne de contact: Patrick NICOLAS (Email: patrick.nicolas@ac-grenoble.fr )

### **HONGRIE:**

Université de Pecs (Hongrie) Szántó Kovács János u. 1/b., 7633. Pécs - Hongrie Tel 003672501500 Fax 003672251100 http://www.pte.hu Personnes de contact: Maria HUSZ (Email: husz@feek.pte.hu)

## **ROUMANIE:**

Association PARTENER - le Groupement d'Initiative pour le Développement Local de Iasi Str. Vasile Conta, nr. 42, 700106 Iasi - Roumanie Tel 0040232217884 http://www.asociatia-partener.ro Personnes de contact: Catalin ILASCU (Email: catalin@asociatia-partener.ro)

Université «Alexandru Ioan Cuza» de Iasi Bulevardul Carol 1 nr. 11, 700506 Iasi - Roumanie Tel 0040232201028 Fax 0040232210660

http://www.uaic.ro Personne de contact: Contiu SOITU (Email: soitucontiu@yahoo.com)

Direction departementale pour la protection des droits de l'enfant lasi Strada Vasile Lupu, nr. 57A, lasi, Roumanie Tel 0040232477731 www.djpdc.ro
Personne de contact:
Florin ION (Email: florinion@djpdc.ro)

Ce projet a été financé avec le soutien de la Commission européenne.

Cette publication n'engage que son auteur et la Commission n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.